Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 109 (1973)

Heft: 25

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

25

Montreux, le 7 septembre 1973

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif

Photo Peter Stähli, Wädenswil

la nouvelle pédagogie du français?

elle est déjà dans le DFC

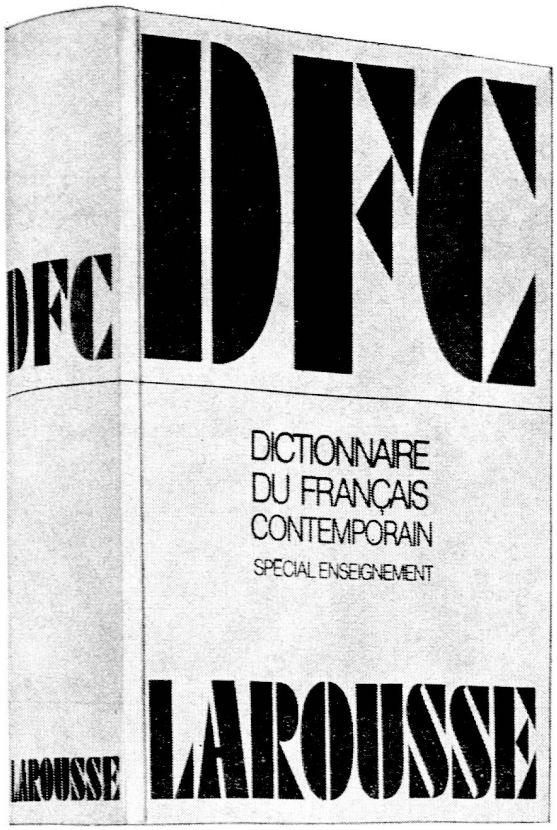

24,30 F seulement!

Un volume cartonné (14 x 19 cm),
1 248 pages, 90 tableaux de grammaire,
85 tableaux de conjugaison.

Il existe aussi une édition reliée toile,
grand format à 41,70 F

chez tous les libraires

Un point d'appui essentiel pour les enseignants :

c'est le seul dictionnaire qui soit accompagné d'un livret méthodologique permettant d'en exploiter toutes les ressources pour une utilisation pédagogique. C'est le seul dictionnaire spécifiquement conçu pour les élèves et conforme aux nouvelles méthodes pour la rénovation de l'enseignement, car c'est un manuel de fonctionnement du français vivant.

BON, RÉSERVÉ AUX ENSEIGNANTS

Veuillez m'envoyer, gratuitement, le **livret méthodologique** du Dictionnaire du Francais Contemporain "spécial enseignement"

M., Mme, Mlle .....

fonction .....

établissement .....

.....

adresse personnelle .....

.....

À RENVOYER À : LAROUSSE (SUISSE) S.A., 23, RUE DES VOLLANDES, 1211 GENÈVE 6

Aucun élève ne doit porter des chaussures de 5 numéros plus grandes que sa pointure.

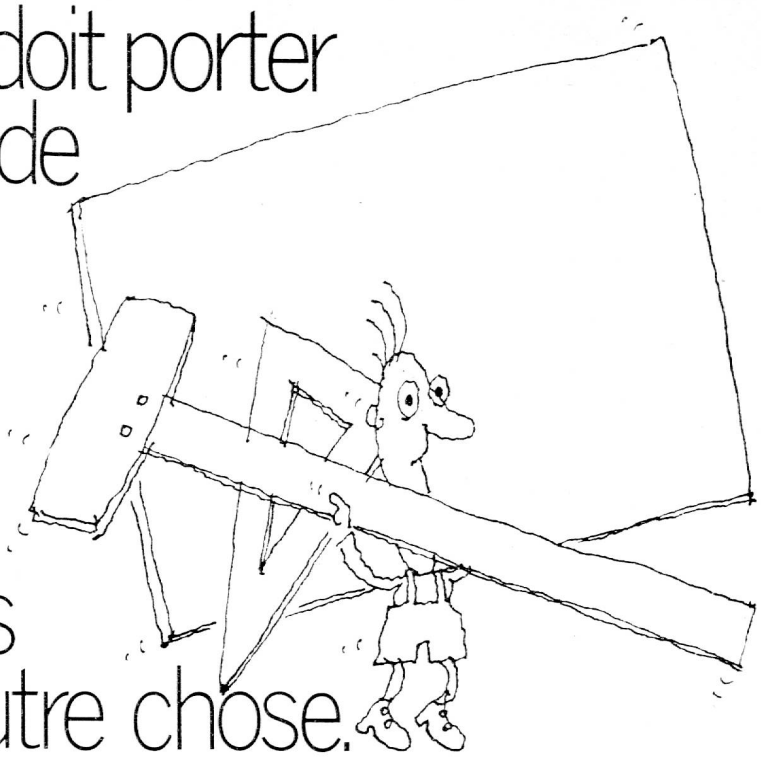

Pour les planches à dessin, c'est autre chose.

Les planches à dessin sont souvent disproportionnées par rapport à la grandeur du papier. Sans parler de leur poids, qui ne contribue pas davantage à améliorer le travail.

Depuis des années et des années, les écoliers font leurs premières armes en dessin technique sur des planches de ce genre. Pas toujours avec succès. La précision de leur travail en souffre autant que la propreté.

La nouvelle planche à dessin de précision Hebel est faite pour faciliter aux élèves la pratique du dessin technique, pour améliorer leur précision et accroître leur plaisir au travail.

Le principe de cette planche de précision est d'une parfaite simplicité. Une bande de fixation magnétique remplace les punaises. Une fois le papier tendu, il ne bouge plus, tant que dure le travail. Sur tous les côtés, des glissières permettent de guider avec précision la règle spéciale qui remplace l'équerre.

Cette nouvelle planche à dessin de précision est fraisée dans une matière plastique résistant aux chocs et fabriquée dans les formats A4 et A3. Elle est facile à caser dans une serviette, à porter sous le bras ou à fixer sur un porte-bagages. Contrairement aux planches à dessin ordinaires, cette nouvelle planche de précision peut parfaitement s'utiliser sans table – rien n'empêche donc de s'en servir en plein air.

La planche à dessin de précision Hebel vous permettra de simplifier l'enseignement, de le moderniser et de gagner du temps. Vous en bénéficierez autant que vos élèves. Retournez-nous le coupon; c'est avec plaisir que nous vous donnerons des renseignements plus détaillés.

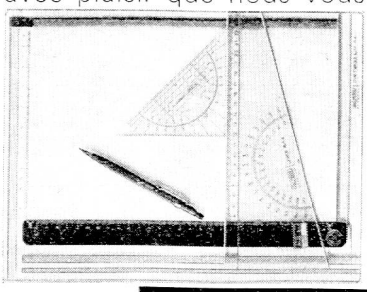

HEBEL

Coupon

A expédier à: Racher & Cie SA, Marktgasse 12, 8025 Zurich 1

Veuillez me faire parvenir les planches à dessin ci-après au prix test spécial

_____ pièce(s) Hebel 72 A4 Fr. 28.85 au lieu de 43.50

_____ pièce(s) Hebel 72 A3 Fr. 39.45 au lieu de 59.60

☐ Veuillez me faire parvenir une documentation détaillée sur la planche à dessin de précision Hebel.

Nom: _____

Adresse: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

Racher

Racher & Cie SA
Marktgasse 12
8025 Zurich 1
tél. 01 47 92 11

Représentant général pour la Suisse:
Kaegi SA, case postale 288, 5200 Brugg (AG), tél. 056 42 00 81

Communiqués

XVe Séminaire d'automne de la SPV

jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 octobre 1973

A. Liste des cours

No 1, 2½ jours. Objets d'art appliqué en métal ; émaillage ; impression sur tissus : Mlle G. Berendinger.

No 2, 2½ jours. Psychologie : les enfants de 4 à 7 ans, les contacts maîtresse-enfants : M. C. Baroni.

No 3, 2 jours. Travail au rétroprojecteur : M. M. Deppierraz.

No 4, 2½ jours. Correspondance commerciale : M. A. Lapp.

No 5, 2½ jours. Education physique dans des conditions difficiles aux degrés I et II : M. M. Favre.

No 6, 2½ jours. Méthode Orff à l'école primaire : M. P. Corthay.

No 7, 2½ jours. « A vous la chanson ! » : M. B. Jayot.

No 8, 2½ jours. Introduction à l'attitude non directive : M. R. Vuataz.

No 9, 2½ jours. Jeunesse marginale : M. Dr H. Zaragoza.

No 10, 2½ jours. Rondes, jeux chantés et jeux dansés : M. et Mme Riom.

No 11, 2½ jours. Sciences pratiques : MM. A. Schertenleib et F. Guignard.

No 12, 2½ jours. Dessin technique : M. R. von Arx.

No 13, 2½ jours. Enseignement pratique : M. D. Golaz.

B. Programme détaillé

Consulter l'Educateur No 24 du 31 août 1973.

C. Inscription

Utiliser le bulletin ci-après.

D. Renseignements

Secrétariat général de la SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59.

Le secrétaire général SPV.

Inscription au XVe Séminaire de la SPV

A retourner au secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne, téléphone (021) 27 65 59, **avant le 1er octobre 1973.**

1. Inscription au cours No _____ Titre : _____

2. Interne * Externe *

3. Affiliation à la SPV : oui * non *

4. Je verse le montant de Fr. _____ au CCP 10 - 2226 SPV *

   Je paierai le montant de Fr. _____ au début du séminaire *

5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimé, etc.), je m'annonce pour

   le cours No _____ Titre : _____

   ou le cours No _____ Titre : _____

6. Nom : _____ Prénom : _____

   Domicile exact : (lieu, rue et No postal) _____

   No de tél : _____

   Année de brevet : _____ Année de naissance : _____

* Biffer ce qui ne convient pas.

Signature :

Important :
Garder le No 24 de l'« Educateur » avec soin : il contient toutes les indications qui vous seront nécessaires.

MOBILIER SCOLAIRE EN TOUS GENRES

Agencement complet d'auditoires et salles diverses de vos collèges et bâtiments communaux.

Un choix immense de nouveaux modèles de chaises et fauteuils. Agencements de bureaux.

Demandez visite ou documentation à :

tubac SA

1401 Yverdon

Tél. (024) 2 42 36

Sommaire

COMMUNIQUÉS

XVe Séminaire d'automne de la SPV 616

ÉDITORIAL

Chercher avec eux 617

DOCUMENTS

Rapport sur l'enseignement secondaire de demain 618

RADIO SCOLAIRE

Quinzaine du 10 au 21 septembre 630

PAGE DES MAÎTRESSES ENFANTINES

Premiers pas dans l'enseignement 632

LECTURE DU MOIS

Les mots en liberté 633

LES LIVRES

Pédagogie et éducation 636

éducateur

Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 379.

Prix de l'abonnement annuel : **Suisse** Fr. 26.— ; **étranger** Fr. 35.—

Editorial

Chercher avec eux

En ce début septembre, alors que s'ouvre, dans tous nos cantons romands, une nouvelle année scolaire, l'Ecole romande devient encore un peu plus réelle. En effet, par décision de la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique, le programme romand de mathématique sera désormais appliqué dans toutes les classes de première année primaire. Un événement important dans l'histoire de l'Ecole romande.

Nous aimerions profiter de cette rentrée pour dire un petit mot d'encouragement à toutes nos collègues responsables de classes de première année. Cet enseignement renouvelé ne sera peut-être pas toujours facile : même si vos autorités vous ont convoquées à des cours de recyclage, même si vous êtes pourvues d'un classeur rempli de conseils méthodologiques, même si vous avez constitué des groupes de travail, l'essentiel de la tâche c'est vous qui allez l'accomplir personnellement et c'est vous, individuellement, qui restez responsables de cet enseignement.

Vos préparations sont fort diverses. Pour certaines d'entre vous — les benjamines — la mathématique moderne est familière : à l'école obligatoire, dans votre école normale, vous avez jonglé avec les ensembles, les relations, les classements. C'est donc sans difficulté que vous allez, à votre tour, entraîner vos élèves sur les riches chemins de la mathématique moderne.

Pour une autre catégorie d'entre vous, formées pourtant à la mathématique de papa, la mathématique moderne n'a plus de secrets car depuis quelques années déjà vous vous y intéressez. Vous avez suivi des cours de perfectionnement, vous avez peut-être dirigé une classe pilote. Ce programme nouveau ne vous offrira aucune difficulté et vous vous réjouissez peut-être de l'appliquer systématiquement.

Il est encore d'autres institutrices : celles qui, dirigeant une classe depuis plusieurs années n'ont que peu d'intérêt pour la mathématique moderne. Parce que les circonstances ne vous ont pas donné l'occasion de la découvrir, parce que vous avez préféré investir du temps et de la réflexion dans d'autres secteurs de l'enseignement, ou pour mille autres raisons valables encore. C'est vous peut-être qui, en cette rentrée, éprouvez le plus d'appréhension face à cet enseignement rénové.

Nous aimerions vous encourager et vous persuader que cette recherche que vous allez mener avec vos élèves, ces tâtonnements auxquels vous allez vous livrer s'inscrivent précisément dans le courant de la pédagogie moderne qui a fait descendre le maître omniscient de son piédestal pour en faire un chercheur avec ses élèves. L'école enseignante doit maintenant laisser la place à l'école entraînant à la recherche. Alors tant pis si vous avez parfois l'impression que vous perdez du temps, que vous « n'avancez » pas aussi régulièrement et rapidement qu'auparavant. Tant que vos élèves sont actifs, il n'y a pas lieu de désespérer.

Et puis voilà une merveilleuse occasion de serrer les coudes. Dans de nombreux collèges des groupes de maîtresses se sont déjà formés pour préparer cette matière nouvelle, constituer du matériel, établir des plans de travail. Que cette heureuse évolution dans la manière de travailler des enseignants se poursuive et s'intensifie ! A plusieurs les difficultés se résolvent plus facilement. Une vérité fort ancienne que malheureusement tous les gens d'école n'ont pas encore vraiment assimilée.

Jean-Claude Badoux.

RAPPORT SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE DEMAIN

Chapitre III

(Les deux premiers chapitres de ce rapport ont été publiés dans l'Educateur N° 24 du 31 août dernier).

7. Méthodes

7.1. Remarques préalables

7.1.1. Réforme scolaire et renouvellement des méthodes

Toute réforme scolaire implique un changement de méthodes. Le renouvellement des méthodes précède même souvent celui des structures, car il peut se faire de manière isolée par des enseignants ou des écoles qui tiennent à s'adapter aux transformations scientifiques et pédagogiques de notre temps, ainsi qu'à l'évolution sociologique, sans attendre les décisions administratives.

7.1.2. Méthodes adaptées aux objectifs à atteindre

Certains objectifs importants de la réforme peuvent être atteints par l'emploi de méthodes adéquates. C'est le cas, par exemple, pour ce qui concerne :

a) une individualisation plus marquée de l'enseignement en vue de permettre un meilleur épanouissement de l'élève.
b) l'entraînement aux méthodes d'acquisition des connaissances ;
c) la formation du caractère de l'élève et le développement de sa personnalité.

7.1.3. Enseignant au cœur du renouvellement des méthodes

Les méthodes proposées ci-après mettent largement à contribution l'enseignant qui les applique. Les réformes envisagées ne sont donc possibles que si les enseignants participent activement à l'élaboration des projets et à la mise en place des expériences dans lesquelles ces méthodes jouent un rôle primordial.

7.2. Nouvelles méthodes préconisées

Elles revêtent des formes très diverses que l'on peut réunir sous les rubriques suivantes :

7.2.1. Le travail en équipe des enseignants

L'enseignement *ex cathedra* qui, aujourd'hui encore, marque la plupart des pratiques didactiques, implique l'isolement du maître et favorise une conception excessivement individualiste de sa responsabilité. Le travail en équipe exigera donc des enseignants un profond changement d'attitude. Un tel travail en équipe devrait se manifester :

a) lors de l'observation, de la pré-orientation et de l'orientation des élèves ;

b) au moment de la préparation et de la présentation des leçons données à plusieurs classes réunies (team-teaching), puis de l'exploitation de ces leçons en groupes de travail animés par des maîtres ou des élèves ;

c) pour établir une coordination thématique dans diverses disciplines et donner un enseignement pluridisciplinaire ;

d) entre les enseignants des cours à niveaux d'une même discipline, afin qu'un même rythme de progression du programme de base soit assuré et que la coordination soit bien établie d'une année à l'autre ;

e) lors de l'évaluation globale de l'élève : connaissances, aptitudes, comportement, caractère.

7.2.2. La mutation de la fonction enseignante

Outre cette nécessité de travailler plus fréquemment en équipe, l'enseignant doit faire face à des tâches nouvelles que l'on peut résumer ainsi :

a) L'enseignant est davantage un médiateur des connaissances que le magister. Cela tient au fait que l'élève acquiert une partie toujours plus grande de son savoir par la presse, la radio et la télévision. Le maître doit donc, lui ausi, s'appuyer sur ces moyens de communication de masse et utiliser la technologie éducative dans toute la mesure du possible. Il doit en particulier rechercher une intégration harmonieuse des moyens audio-visuels dans son enseignement, car en enrichissant ses leçons de cette manière, il en facilite la compréhension et accroît l'intérêt des élèves.

b) l'enseignant se soucie davantage du plein épanouissement de l'élève. Dans ce but :

— Il complète ses leçons par un enseignement aussi individualisé que possible : travail par petits groupes sur les centres d'intérêt des élèves, enseignement programmé, recherche personnelle...
— Il fait travailler ses élèves en fonction des objectifs à atteindre dans chaque discipline ou dans chaque groupe de disciplines.
— Il donne l'occasion aux élèves d'assumer partiellement ou temporairement l'enseignement afin de développer leur esprit d'initiative et leur sens de l'organisation.
— Il fonctionne davantage comme tuteur ou conseiller d'élèves, en marquant sa présence à l'école de façon plus continue.
— Il habitue les élèves à travailler en groupe, de manière stimulante et efficace.

7.2.3. Les changements d'organisation dans l'école

Les modifications proposées concernent plus particulièrement :

a) *Les horaires d'enseignement*

Ces derniers pourraient en effet être améliorés en introduisant :

— L'horaire continu avec une pause assez courte pour le repas de midi — pris à l'école — et une organisation d'activités facultatives variées.
— Une certaine concentration de l'enseignement de chaque discipline (en groupant les heures) ou de certaines branches.
— Des heures de travail personnel avec l'aide et sous la surveillance éventuelles des enseignants.

b) *L'évaluation des élèves*

Pour que l'évaluation s'effectue de manière plus continue — comme l'observation et l'orientation — il faut que l'école favorise les nouvelles conceptions pédagogiques telles que le travail par objectifs, d'une part, les méthodes actives, d'autre part.

— Le *travail en fonction d'objectifs* bien déterminés implique en effet un type de contrôle approprié, après avoir défini des objectifs (quant au savoir, au savoir-faire et à la durée de l'étude) et après avoir choisi les voies permettant de les atteindre.
— Les *méthodes actives*, elles, exigent notamment de pouvoir intensifier les travaux pratiques ou les exercices de laboratoires. Il est à noter aussi que, soit l'enseignement dispensé en fonction des objectifs à atteindre, soit le recours aux méthodes actives, permettent à l'élève de s'évaluer lui-même et d'améliorer ainsi notablement l'*évaluation globale* recherchée.

7.2.4. Sélection des élèves

a) *Principes de base*

L'enseignement secondaire se doit de poursuivre sa tâche de sélection des

élèves en vue d'études ultérieures, mais la manière de procéder est à revoir. En effet, au lieu de se baser avant tout sur la masse des connaissances acquises dans les matières étudiées, on devrait se fonder davantage sur les objectifs à atteindre dans les différentes branches et les divers degrés ainsi que dans l'école même.
Un enseignement axé sur les méthodes actives et sur un travail plus individualisé offre une base d'évaluation plus sûre qu'un enseignement qui oblige l'élève à être surtout réceptif. Il serait en outre judicieux d'organiser les examens en tenant compte des acquisitions de la psychologie de l'apprentissage. Enfin, en intensifiant les contacts entre maîtres et élèves, la sélection de ces derniers s'en trouve facilitée.

b) *Orientation continue*

Dès qu'un enseignant tient compte des buts généraux exposés ci-dessus, il s'aperçoit immédiatement qu'il est trop aléatoire de juger un élève exclusivement sur les résultats de ses travaux scolaires, travaux qui sont du reste répartis de manière variable en cours d'année. Un tel maître est donc amené à considérer également le développement de la personnalité de l'élève pour pouvoir le conseiller en permanence. En outre, les critères retenus pour procéder à cette orientation continue doivent être présentés à l'élève afin qu'il en reconnaisse le bien-fondé.

c) *Conditions de promotion*

Lorsque ce sont des notes qui interviennent dans les conditions de promotion, il ne faut pas oublier qu'elles sont des abréviations et qu'elles ne représentent qu'un élément dans l'appréciation globale de l'élève. Ces notes ne doivent du reste pas tenir compte de la conduite de l'élève : bonne ou mauvaise (tricherie...).
Dans le cadre des objectifs de l'enseignement, il y a lieu de prévoir une compensation entre les disciplines pour lesquelles l'élève est bien doué et celles où il réussit moins bien.
Enfin, dans le but de réduire l'influence des facteurs arbitraires et subjectifs, il est souhaitable d'avoir recours à des tests standardisés qui permettent d'utiles comparaisons en dehors du travail purement scolaire.

d) *Responsabilité commune*

La responsabilité de la promotion ou de la non-promotion d'un élève incombe conjointement à la totalité des maîtres qui enseignent dans la classe ainsi qu'au psychologue-orienteur. Le jugement porté sur l'élève est le résultat d'une information réciproque et confiante de tous les intéressés, en y associant également les parents et les maîtres de l'année précédente.
Une très mauvaise note dans une discipline ne doit pas empêcher l'examen de la situation de l'élève, dans son ensemble, par tous les responsables de la promotion.
Aucun élève ne doit être rétrogradé ou renvoyé sans avoir reçu par écrit et assez longtemps à l'avance un avertissement dont le libellé est accepté par la conférence des maîtres de classe.

8. Formation des enseignants

8.1. Remarque liminaire

Les propos qui suivent ne prétendent par traiter complètement du sujet fort vaste et complexe de la formation des maîtres de l'enseignement secondaire. Ils se veulent simplement une *réflexion préliminaire* à ce sujet, dans le dessein de démontrer la nécessité d'approfondir cette question fondamentale.

8.2. Mutation de la fonction enseignante

Les progrès de la scolarisation, les nouvelles tâches dévolues à l'école dans la société technique et industrielle, l'incidence croissante des moyens de communication de masse sur l'enseignement, l'évolution du statut de l'enfant et surtout de l'adolescent entraînent une *véritable mutation* de la fonction enseignante.

Il est dès lors logique que cette mutation ait des répercussions sur la formation des maîtres en privilégiant, notamment, certains aspects *psychopédagogiques* et *sociopédagogiques* que les maîtres de l'enseignement secondaire n'avaient guère l'habitude ou l'envie de prendre en considération jusqu'à présent.

8.3. Aspects de la formation professionnelle

On peut distinguer trois aspects dans la formation professionnelle des enseignants :

8.3.1. La formation « scientifique » ou « académique »

Elle vise à faire acquérir les connaissances, les méthodes de recherche et l'esprit de la discipline ou des disciplines qu'ils ont à enseigner.

8.3.2. La formation didactique

Il s'agit de la formation pédagogique spécifique de cette discipline ou de ces disciplines.

8.3.3. La formation psychopédagogique et sociopédagogique

Cette formation tend à sensibiliser les enseignants à certaines attitudes et certains comportements en relation avec le rôle qu'ils sont appelés à jouer. Elle subordonne plus ou moins l'acquisition des connaissances et l'entraînement didactique à l'éducation des attitudes favorables à la transmission du savoir.

8.4. Les différents types d'enseignants

8.4.1. Le dosage entre les trois formations

Il est évident que selon l'accent que l'on met sur l'un ou l'autre des trois aspects considérés précédemment, on favorise la formation de tel ou tel type de maître. En schématisant un peu, on peut en effet, en se référant à ces trois formations, dessiner le portrait du *maître-savant*, du *maître-pédagogue* et du *maître-éducateur* ou, en d'autres termes, privilégier dans la formation des enseignants le savoir (que faut-il transmettre ?), le *savoir-faire* (comment faut-il transmettre ?) ou le *savoir-être* (que faut-il pour transmettre ?).

8.4.2. La préparation pour les divers degrés

En ce qui concerne la formation académique, on peut admettre que la durée des études scientifiques soit plus brève pour les maîtres enseignant au degré *observation et orientation* que pour ceux du degré *maturité*. On insistera, par contre, sur la nécessité de donner une formation didactique, psychopédagogique et sociopédagogique d'*égale importance* à tous les maîtres de l'enseignement secondaire, quel que soit le degré où ils enseignent. De même, il faudra veiller à les familiariser les uns comme les autres avec les techniques du travail en équipe, indispensable à la pratique d'un enseignement pluridisciplinaire.

8.5. La formation et la réforme scolaire

8.5.1. Adaptation aux besoins et aux possibilités de l'élève

Dans la perspective de la réforme scolaire qu'expose le présent rapport, la formation des maîtres de l'enseignement secondaire doit maintenir les exigences que l'on a actuellement pour la formation *scientifique* tout en valorisant la formation *didactique* et en développant sérieusement la formation *psychopédagogique* et *sociopédagogique*. On attend, en effet, de l'enseignant qu'il soit capable d'*ajuster* son intervention aux besoins et aux possibilités de l'élève. Attitude qui exige du

maître qu'il domine suffisamment sa science pour s'en servir comme d'une moyen pédagogique et qui conditionne deux autres attitudes :

a) *connaître*, donc savoir observer, la nature de l'adolescent ;

b) *tenir compte* des milieux dans lesquels l'élève grandit et du monde social auquel il est soumis.

8.5.2. Prise en considération de la personnalité totale de l'élève

On ne saurait appliquer les réformes proposées dans les chapitres précédents, sans que la formation des enseignants envisage les diverses disciplines enseignées comme autant de *contributions à une action éducative fondamentale* qui veut que l'élève soit considéré comme *personnalité totale*. Il faut donc mettre les maîtres en mesure d'observer les élèves, de détecter leurs intérêts et leurs aptitudes, de déterminer leur type caractérologique, de s'informer de leur milieu familial et cadre de vie, si l'on désire qu'ils puissent fournir les données jugées nécessaires à un enseignement individualisé. En rapport avec les problèmes posés par la pratique éducative, on voit qu'une compétence *psychologique* et *sociologique* doit obligatoirement accompagner la compétence proprement *pédagogique*.

8.6. La formation continue

8.6.1. Souplesse de l'organisation

La formation continue du maître de l'*enseignement secondaire* doit être conçue avec une grande souplesse. Une organisation trop rigide rendrait en effet difficile la solution des problèmes variés et toujours nouveaux qui ne cessent de se poser. Il est primordial que les possibilités offertes par la formation continue soient constamment réadaptées au gré de l'évolution des connaissances et de l'enseignement. Ce n'est qu'à cette condition que les enseignants maintiendront l'adéquation indispensable entre l'école et le monde extérieur dans lequel vivent les élèves.

8.6.2. Dispositions générales

Le besoin de perfectionnement du corps enseignant peut être satisfait par les mesures générales suivantes :

a) l'aménagement de l'horaire hebdomadaire pour permettre aux enseignants de se « recycler » personnellement et sans interruption (lectures) ;

b) la mise en place de sources d'information pédagogique périodiquement remises à jour : bibliothèques, centres de documentation, ordinateurs, etc.

8.6.3. Dispositions spéciales

Le renouvellement et le perfectionnement de la formation professionnelle des enseignants peuvent être entrepris au moyen de toute une série de dispositions spéciales dont on peut donner les exemples suivants :

a) Participation active à l'élaboration des réformes de l'enseignement et des programmes (commissions de réforme).

b) Séminaires occasionnels organisés soit par un groupe de maîtres, soit par un centre pédagogique, soit par une université.

c) Séminaires propres à l'école (d'une durée prolongée) ; tous les maîtres d'une école enseignant la même discipline peuvent bénéficier, par exemple, de deux heures de décharge hebdomadaire qui seront consacrées à un séminaire annuel pour cette discipline.

d) Participation des maîtres, à titre individuel ou collectif, à des stages organisés par des institutions diverses (Centre suisse pour le perfectionnement professionnel des professeurs de l'enseignement secondaire, par exemple).

e) Echange de maîtres avec des maîtres étrangers (maîtres de langues, en particulier).

f) Années ou semestres sabbatiques.

g) Création de centres de formation continue rattachés à une université.

h) Maîtres de l'enseignement secondaire détachés pour une part de leur activité auprès d'un institut ou d'une chaire universitaire.

9. Relations humaines

9.1. Situation actuelle

9.1.1. Tendance à la dépersonnalisation de l'enseignement

Notre enseignement secondaire tend de plus en plus à se fragmenter, à se dépersonnaliser et à s'appauvrir dans le domaine des relations humaines. C'est une conséquence de la spécialisation et du cloisonnement des disciplines ainsi que de l'augmentation rapide des effectifs des écoles.

Ce phénomène n'est d'ailleurs que le reflet de notre société contemporaine dans laquelle une telle évolution est enregistrée. L'un des buts de la réforme est donc de raviver les relations humaines dans l'école et de les développer en faveur de l'éducation des élèves. Certains échecs sont en effet causés autant par le manque de chaleur du climat de l'école et le sentiment d'insécurité de l'élève que par l'insuffisance de ses aptitudes ou de son application.

9.1.2. Problèmes des élèves d'aujourd'hui

De nos jours, les élèves sont confrontés à certains problèmes qui n'existaient pas dans le passé ou qui ne se posaient pas avec la même acuité. En voici quelques-uns :

— l'appauvrissement des vraies valeurs, dans notre société, et leur transformation consciente ou inconsciente ;
— les difficultés de l'éducation, dans la famille, où les parents font preuve d'un autoritarisme dépassé ou d'un libéralisme excessif ;
— les difficultés des élèves provenant de milieux peu stimulants intellectuellement ;
— l'accentuation de la crise de croissance ;
— les problèmes sexuels ;
— les problèmes de drogue.

9.2. Humanisation de l'école

Pour l'élève, l'acquisition d'une culture plus authentique, résulte du dialogue qui s'engage avec l'enseignant, de la rencontre entre une personnalité naissante et un caractère affirmé, de la confrontation de leurs idées.

Dans ce but, il faut humaniser l'école et envisager tout d'abord un comportement approprié des maîtres ; comportement qui sera favorisé par une préparation des enseignants à ce dialogue.

9.2.1. Humanisation de l'attitude générale du maître

Sans qu'il soit question de renoncer à un niveau élevé des exigences, le maître doit trouver une manière d'exiger qui permette à tous les élèves de donner le meilleur d'eux-mêmes, y compris ceux qui sont réservés et timorés. A cet effet, il est vivement recommandé que l'enseignant :

— soit au courant des problèmes particuliers de chacun de ses élèves ;
— s'arrange pour faire régner des conditions de travail favorables à l'école et à domicile ;
— tienne compte de circonstances exceptionnelles lors de l'évaluation de ses élèves ;
— donne l'occasion aux élèves d'assumer des responsabilités en fonction de leur âge.

En règle générale, les exigences du maître ne doivent pas être telles qu'elles menacent l'épanouissement de l'élève et l'empêchent de se sentir heureux dans son école.

9.2.2. Humanisation de certaines fonctions des enseignants

a) *La maîtrise de classe* gagne à être exercée pendant une période assez longue par le même maître pour qu'il puisse se pencher sur les problèmes humains de chaque élève. Il est en outre souhaitable que le maître de classe soit secondé par un conseiller-psychologue bien préparé à cette tâche délicate. Tous deux doivent notamment collaborer pour faire acquérir aux élèves des méthodes et des techniques qui les préparent au travail intellectuel. Tous les élèves doivent disposer de locaux et de moyens comme ceux qui sont signalés au point 11, mais les élèves de milieux désavantagés doivent bénéficier d'une aide plus suivie que les autres. Toutes ces tâches particulières du maître de classe sont naturellement incluses dans son poste global.

b) Dans le cadre de la *conférence des maîtres* qui enseignent dans une *même classe*, les enseignants doivent s'occuper non seulement de la coordination des différentes disciplines, mais aussi des problèmes particuliers de certains élèves. Ces collèges de classe sont à réunir régulièrement et dès qu'un maître le demande. Les élèves eux-mêmes doivent pouvoir solliciter de telles réunions et y présenter leurs requêtes.

c) *La fonction de maître spécialisé* donne lieu, elle aussi, à des contacts humains plus nombreux et plus directs en appliquant les méthodes préconisées au point 7. En effet, le spécialiste d'une discipline est davantage un conseiller et un médiateur qu'un professeur et un censeur lorsqu'il anime les groupes ou suit les travaux personnels des élèves.

d) *La fonction d'orienteur scolaire* doit avant tout être conçue comme une aide à long terme pour les élèves socialement défavorisés. Il s'agit notamment de les informer des buts et débouchés des études secondaires ainsi que des conséquences du choix des options.

9.3. Activation de la communauté scolaire

9.3.1. Objectif

Les relations humaines, dans l'école, et la compréhension mutuelle sont encore favorisées lorsque la vie communautaire se prolonge en dehors de l'enseignement ; c'est pourquoi il est primordial d'améliorer toujours davantage le climat de nos établissements scolaires. Susciter plus d'humanité à l'école ainsi qu'une attitude positive en face des réalités, cela stimule l'ardeur au travail de l'élève, en épanouissant sa personnalité. Tout doit donc être entrepris pour éveiller son sens de la solidarité et développer son esprit de loyauté.

9.3.2. Moyens

Les moyens suivants — qui sont du reste utilisés dans bien des écoles — peuvent permettre d'atteindre ce but.

a) *dans le cadre de l'école :* manifestations organisées par l'ensemble des élèves, expositions de travaux, organisation de spectacles ou de concours sportifs, participation à des œuvres ou à des tâches publiques ;

b) *dans le cadre de la classe :* excursions, participation à des manifestations culturelles ou récréatives, semaine d'études hors cadre, soirées de discussions, réunions amicales.

c) *dans le cadre d'un groupe d'élèves :* étude de domaines d'intérêt commun, préparation de concours, présentation de travaux personnels et d'œuvres exécutées par le groupe.

9.3.3. Conditions

Afin que les élèves puissent consacrer un temps suffisant à ces activités si enrichissantes, il faut établir l'horaire d'enseignement en conséquence et tenir compte de ces activités dans le dosage des travaux à domicile.

9.4. Participation des élèves

9.4.1. But et ampleur

Plus les élèves sont consultés et associés aux décisions relatives à la marche de leur école, plus ils sont motivés pour prendre part à sa vie communautaire.

Du reste, cette participation les prépare à leur activité de membre de notre société démocratique et les conduit à une attitude positive et critique ainsi qu'à la tolérance et à la coresponsabilité : but vers lequel doit tendre une éducation bien comprise. Mais, pour prendre en considération les désirs justifiés des élèves, cela exige beaucoup de franchise, de confiance et de disponibilité de la part des maîtres.

Une telle participation n'est toutefois concevable et indiquée que dans la mesure où elle est adaptée à la fois à son objet, au degré de maturité des élèves et à leur capacité légale. On doit en effet être conscient des risques encourus par des exagérations ou des manipulations toujours possibles. Même si un litige atteint une certaine gravité, il faut essayer de le régler dans une atmosphère de compréhension et de confiance mutuelles.

9.4.2. Droits des élèves

Les élèves ont le droit d'être informés de toutes les questions qui touchent leurs intérêts. Ils ont, en outre, le droit de s'exprimer librement — dans les limites admises par le droit et la morale — et de s'organiser de manière démocratique. Enfin, ils ont un droit de représentation — avec voix consultative au moins — dans les organes directeurs de l'école et un droit de recours contre les mesures ou les décisions qui leur paraissent non fondées. D'autre part, l'occasion doit être offerte aux élèves de participer progressivement et activement à l'élaboration des programmes et des règlements de l'école.

9.5. L'école et l'information

9.5.1. L'école s'informe

Afin de préparer les élèves à assumer leurs responsabilités envers la communauté et à s'engager personnellement dans la société, l'école doit être informée des problèmes essentiels de l'actualité. Dans ce but, elle se doit d'inviter des personnalités connaissant particulièrement bien certains domaines, en raison de leur vie professionnelle. Ces spécialistes peuvent ainsi exposer leurs opinions directement devant l'auditoire et répondre à toutes les questions. Il serait souhaitable que les élèves qui s'intéressent aux problèmes exposés puissent interroger ces personnalités dans le cadre de leur activité professionnelle afin d'étayer les travaux qu'ils conduisent individuellement ou dans un groupe. Il est évident que des crédits devront être accordés pour financer ces différentes entreprises.

9.5.2. L'école informe

De son côté, l'école veille à informer régulièrement les parents des élèves, les autorités et le public en général de son activité et de ses projets. A cet effet, elle organise des réunions de parents et des séances d'information, et elle a recours à la presse, la radio ou la télévision suivant la nature des événements à faire connaître.

L'école peut en outre exposer des travaux d'élèves, offrir des spectacles et participer à des œuvres d'entraide humanitaire. Elle encourage aussi les élèves à s'associer à des organisations de jeunes qui poursuivent des objectifs qui ne sont pas en contradiction avec ceux de l'école. Enfin, elle met ses locaux à disposition pour des manifestations culturelles et sportives de la population locale ainsi qu'à l'occasion de rencontres organisées avec les autres écoles de la région.

Ces activités exigent assurément pas mal de temps de la part des élèves. Aussi

convient-il de les répartir tout au long de l'année et de les intégrer judicieusement au programme ; elles constituent effectivement des éléments importants dans la formation humaine du futur adulte.

Chapitre IV

10. Expériences scolaires

10.1. Nécessité des expériences

Lorsque des réformes scolaires entreprises ne sont pas très ambitieuses, elles peuvent réussir sans expériences systématiques préalables. Mais si les changements de structures, de méthodes, de moyens et de programmes sont profonds, la mise en place d'expériences bien encadrées est indispensable pour garantir leur succès Voici quelques raisons qui militent en faveur de telles expériences systématiques :

10.1.1. La fréquence et la profondeur des réformes à entreprendre

Ce sont là des conséquences résultant des mutations rapides de notre société qui demandent des adaptations adéquates des structures, des méthodes, des programmes et des moyens d'enseignement. Or, de telles adaptations ne peuvent pas être effectuées sur une grande échelle sans être précédées d'expériences limitées en nombre et bien encadrées.

10.1.2. Les exigences du perfectionnement des enseignants

Ces exigences sont imposées par la profondeur des réformes qui doivent être engagées et qui ne peuvent réussir que si les enseignants y sont bien préparés. A cet effet, leur participation active à l'expérimentation s'avère indispensable pour qu'ils puissent saisir tous les avantages des renouvellements envisagés et en mesurer aussi toutes les difficultés.

10.1.3. L'importance des facteurs régionaux

Le développement historique de l'éducation dans un pays ou dans une région joue un rôle important au moment de l'introduction des réformes scolaires. C'est pourquoi les expériences réalisées dans d'autres pays ou d'autres régions n'évitent pas la mise en place des expériences régionales qui tiennent compte à la fois du développement antérieur de l'enseignement dans la région concernée et de ses spécificités.

10.1.4. L'information complète du citoyen

Les lois scolaires étant finalement soumises à l'approbation des citoyens (ou de leurs représentants), l'information de ces derniers doit se faire de manière aussi complète que possible. Et l'une des façons d'opérer est précisément de donner l'occasion au public de voir fonctionner les expériences en cours, afin qu'il puisse se former une opinion en meilleure connaissance de cause.

10.2. Organisation des expériences

10.2.1. Régionalisation

Pour les motifs évoqués précédemment, l'organisation d'expériences régionales est indispensable. C'est ainsi que l'on peut, toute à la fois : tenir compte des particularités locales, conserver une certaine souplesse dans l'application des principes fondamentaux, faire participer les enseignants de manière plus étroite et intéresser plus directement la population de la région.

10.2.2. Simultanéité

En engageant ces expériences simultanément, on peut alors : prévoir une répartition judicieuse des domaines de recherches, fixer des objectifs communs, assurer une information réciproque fructueuse.

10.2.3. Comparabilité

Des expérimentations similaires effectuées dans des régions différentes offrent la possibilité de comparer les résultats. Par contre, la comparaison entre des classes expérimentales et des classes traditionnelles est difficile, car les objectifs pédagogiques sont généralement différents. Si de telles comparaisons sont néanmoins tentées, les critères et les méthodes doivent faire l'objet d'un choix très attentif.

10.2.4. Continuité

Chaque fois que des expériences sont lancées, il faut s'assurer de leur continuité. Cette dernière est en effet essentielle si l'on veut éviter que les élèves des classes expérimentales subissent des préjudices ; c'est pourquoi la poursuite des expériences au niveau scolaire suivant doit être garantie. Les expériences du degré maturité, en particulier, ne doivent compromettre ni l'accès à l'université ni le déroulement normal des études supérieures : les hautes écoles doivent donc mettre en place des structures d'accueil appropriées.

La continuité des expériences permet en outre d'accroître la validité des conclusions que l'on peut en tirer.

10.2.5. Extension

Les premières expériences permettent non seulement d'éprouver et de corriger les projets sur lesquels elles s'appuient, mais aussi de mettre en confiance les expérimentateurs. Ces derniers sont dès lors à même d'inciter d'autres enseignants à expérimenter à leur tour. Et c'est ainsi que la réforme peut s'étendre progressivement, dans la mesure où les maîtres ont pu se préparer à leurs nouvelles tâches et se convaincre du bien-fondé des renouvellements à opérer.

10.2.6. Législation

Dans le passé, l'introduction de nouvelles lois et règlements scolaires n'était généralement pas précédée d'une expérimentation méthodique et prolongée, car les changements étaient rarement notables. De nos jours, au contraire, les modifications sont d'une ampleur telle qu'on doit presque toujours passer par une phase expérimentale, suivant le processus décrit précédemment. En conséquence, des dispositions légales doivent prévoir de telles expériences, reconnaître leur nécessité et garantir leur fonctionnement.

10.3. Information sur les expériences

10.3.1. Information et formation du corps enseignant

Une information suivie et approfondie du corps enseignant est un facteur de coordination particulièrement efficace. Elle doit donc porter sur toutes les expériences réalisées, sur celles qui sont en cours ainsi que sur celles qui sont projetées. En outre, cette information doit être spécialement exploitée par les responsables des expériences, pour leur propre perfectionnement, ainsi qu'en vue de la formation des futurs expérimentateurs.

10.3.2. Information permanente de tous les milieux

Si l'information complète et continue des enseignants est une condition nécessaire au succès des réformes scolaires, elle n'est pas une condition suffisante. De fait, dans notre système de démocratie directe, il faut encore obtenir l'accord des autorités politiques exécutives et législatives, de même que, très souvent, l'approbation de la majorité des citoyens, pour modifier les législations en vigueur. Il est donc primordial de renseigner un public aussi large que possible, et de manière bien différenciée, sur les réformes à entreprendre et sur les expériences en cours. C'est par ces expériences, en effet, que beaucoup de gens prendront mieux conscience de la nature des renouvellements envisagés et des avantages qui en découlent : ce qui permet de gagner leur adhésion.

11. Gestion et bâtiments scolaires

11.1. Gestion scolaire

11.1.1. Tâches nouvelles du directeur d'école

L'introduction et l'expérimentation des réformes projetées posent de nouveaux

problèmes au directeur d'un établissement de l'enseignement secondaire. En effet, dans l'accomplissement de la mission de l'école, *la direction doit coopérer plus étroitement* avec les enseignants, les enseignés, les parents, les autorités et le public en général, tout en encourageant les échanges entre ces divers milieux. A l'avenir, le directeur doit donc être encore plus disponible afin d'intensifier les contacts personnels avec tous ces interlocuteurs. Ces derniers doivent en effet pouvoir s'exprimer sur la marche de l'établissement, et il faut également qu'ils connaissent l'opinion de la direction ; car tous, finalement, doivent œuvrer en faveur du bon fonctionnement de l'école.

11.1.2. Formation et perfectionnement du directeur d'école

Le directeur d'un établissement de l'enseignement secondaire est en général choisi parmi les professeurs, en tenant compte de ses qualités humaines et de sa compétence d'enseignant. Toutefois, sa formation scientifique et didactique et l'expérience qu'il a acquise dans ces domaines ne suffisent pas pour bien diriger une école. Pour cela, il faut aussi une formation et un perfectionnement continus en sciences sociales, psychologie, sciences administratives ainsi que dans la manière de se comporter avec des collaborateurs.

Les tâches des directeurs d'écoles devenant du reste toujours plus complexes et plus délicates, on peut se demander s'il n'y aurait pas lieu de prévoir, pour eux, une formation complémentaire spéciale ?

11.1.3. Répartition des tâches de direction

Très souvent, actuellement un directeur d'école conserve un enseignement partiel en plus de ses tâches de direction et d'administration ; mais cela dépasse les possibilités d'une seule personne !

C'est pourquoi *la direction doit être complétée* de collaborateurs qualifiés qui assument des tâches bien définies. A titre d'exemple, on peut citer :

— l'établissement des horaires, l'organisation de l'enseignement en équipe de maîtres, ou en groupe d'élèves ;
— l'évaluation et l'orientation des élèves ;
— l'organisation des expériences scolaires ;
— la formation continue des enseignants;
— la gestion administrative de l'école ;
— l'aménagement des locaux et des installations techniques.

Le directeur peut aussi se faire seconder dans ses relations publiques par le personnel administratif du secrétariat, du service de documentation et de préparation du matériel d'enseignement ainsi que par le personnel technique des différents laboratoires et ateliers.

11.1.4. Recours à des enseignants et à des experts

Bien des travaux peuvent être confiés à des maîtres de l'école qui sont dès lors déchargés d'une partie de leur enseignement.

D'autres tâches nécessitent une coopération avec d'autres écoles et certaines institutions aux niveaux cantonal, régional ou national. Il s'agit notamment :

— du recours à des conseillers spécialisés pour les enseignants et les enseignés ;
— de l'évaluation des programmes et du travail des élèves ;
— de la détermination des objectifs de l'enseignement et de leur revision ;
— de l'accompagnement scientifique des expériences scolaires ;
— des problèmes de construction ou d'administration scolaires.

11.2. Bâtiments scolaires

11.2.1. Adaptation aux structures et aux méthodes nouvelles

Les réformes de structures et de méthodes proposées ont des répercussions directes sur la conception et la construction des bâtiments scolaires. Parmi les principales, on peut énumérer :

a) *Le regroupement des constructions*

Le regroupement des élèves — du degré observation et orientation — et celui des écoles — après la scolarité obligatoire — implique la construction de centres scolaires qui favorisent la perméabilité des structures et qui permettent une orientation continue des élèves.

b) *La flexibilité des salles de cours*

Les nouvelles méthodes d'enseignement ne sont plus compatibles avec une répartition des élèves en classes traditionnelles uniquement. En effet, le travail en équipe des maîtres, pour les classes hétérogènes du degré observation et orientation ou pour l'enseignement pluridisciplinaire à tous les degrés, conduit à dispenser l'enseignement tout d'abord à deux ou trois classes réunies, puis à des groupes plus restreints que la classe habituelle. Il est donc indispensable de pouvoir faire varier aisément et rapidement les dimensions des classes : ce qui a déjà été réalisé avec l'emploi des modules adéquats de construction.

c) *La diversification des locaux de séjour*

L'enseignement secondaire de demain prévoit un séjour plus prolongé des maîtres et des élèves dans leur école. Car, d'une part, les enseignants doivent être plus disponibles à l'égard de leurs collègues (pour la préparation de certaines leçons en commun) et de leurs élèves (pour les conseiller et les aider) ; et, d'autre part, les élèves étant regroupés dans des centres, beaucoup d'entre eux ne rentreront pas à la maison avant le soir. D'où l'obligation d'envisager toute une série de locaux spéciaux qui doivent donner la possibilité aux maîtres et aux élèves de travailler et de se rencontrer en dehors des cours, mais aussi de se restaurer et de se divertir. C'est-à-dire que l'école de demain doit posséder : des places isolées de travail pour les enseignants et les enseignés, une bibliothèque, des salles de lecture, des salles de réunion, des salles de travaux manuels et, naturellement, un restaurant avec buvette.

d) *Les installations audio-visuelles*

L'intégration des moyens audio-visuels à l'enseignement exige de la part de l'école des installations bien adaptées. Les salles de cours d'abord, doivent permettre de recevoir les émissions radiophoniques et télévisées (et de les enregistrer le cas éhéant) et de projeter des films, des diapositives ou des textes imprimés. Les salles spéciales, ensuite, doivent être équipées pour un enseignement modernisé : laboratoires de langues, salle de cinéma ... Enfin, une planification à long terme doit rendre possible l'aménagement d'installations nouvelles comme la télévision en circuit fermé, par exemple.

11.2.2. Adaptation à l'utilisation par les adultes

Afin de mieux associer l'école aux *activités culturelles et sportives* des adultes, ainsi qu'à leur *formation continue*, il faut concevoir les centres scolaires en fonction de leur utilisation par toute la population de la région. C'est ainsi que les salles de classes et les salles spéciales doivent se prêter à l'*éducation permanente* des adultes en dehors des périodes d'utilisation par l'école. Outre les cours de base, des conférences et des journées d'études doivent pouvoir s'y dérouler en faisant un usage maximal des diverses installations.

De même, les salles de cinéma, les salles de travaux manuels et les halles de gymnastique doivent être mises à la disposition des sociétés locales.

11.3. Création de services centraux

Les problèmes liés à la gestion et aux constructions scolaires demandent à être traités de manière plus rationnelle et à être résolus de façon plus harmonieuse dans les différents cantons.

Les solutions trouvées seraient à la fois plus valables et plus économiques.

Dans ce but, des *centres régionaux* de documentation et un *organe suisse de coordination* devraient être créés et devraient collaborer avec les centres de calcul électronique existants ou à ouvrir. Ces institutions seraient ainsi en mesure d'*informer les autorités locales et suisses* de toutes ces questions administratives d'équipement et de construction et de leur fournir en particulier des données statistiques normalisées et sûres.

12. Recommandations

12.1. Remarques préliminaires

Enumération des recommandations

1. Directives
2. Infrastructure
3. Finances
4. Dispositions légales
5. Article d'exception dans l'ORM 68
6. Principes établis par la Confédération
7. Relations publiques
8. Information sur les études et sur les débouchés
9. Statistique scolaire
10. Expériences scolaires
11. Accompagnement scientifique
12. Objectifs d'apprentissage
13. Evaluation du travail des élèves
14. Formation des enseignants
15. Constructions scolaires
16. Commission d'experts pour l'étude du degré diplôme

Les réformes préconisées par la Commission d'experts et soumises à l'approbation de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) supposent une expérimentation sérieuse. Le renouvellement de l'enseignement secondaire doit se faire selon un processus continu qui, d'ailleurs est déjà en cours. Il s'agit dorénavant de coordonner ces réformes et de les activer. L'expérimentation et la réalisation des réformes proposées impliquent que les conditions suivantes soient remplies :

— objectifs clairement définis, aussi bien du point de vue du contenu que de la procédure ;

— coopération des cantons entre eux et avec la Confédération ;

— solide infrastructure pédagogique et administrative ;

— adaptation des bases légales afin de rendre possibles les essais scolaires et les réformes ;

— échange d'informations entre tous les milieux concernés par les questions de l'éducation.

12.2. But de ce rapport

1re recommandation : directives

La CDIP est invitée à recommander à ses membres de prendre en considération, en tant que directives générales, le contenu du présent rapport lors de la planification et de la mise en place de réformes dans le domaine de l'enseignement secondaire, en particulier en vue :

— de créer et d'organiser le degré d'observation et d'orientation (4) ;

— de réformer le degré maturité (5.2 à 5.4).

— de donner une nouvelle forme à l'examen de maturité à la fin de la 13e année scolaire (5.5) ;

— de créer et de développer le degré diplôme (6).

12.3. Mesures administratives et législatives

2e recommandation : infrastructure

Pour mettre en œuvre l'expérimentation et les réformes, il faut créer l'infrastructure nécessaire et constituer les organes directeurs régionaux et nationaux de planification et d'exécution où seront représentés les milieux pédagogiques et administratifs. Ces organes devront, en particulier, résoudre rapidement les problèmes soulevés par les recommandations 10 et 11.

3e recommandation : finances

Les conséquences financières, à court et à long terme, qu'entraîneront les essais et les réformes, doivent faire l'objet d'une étude approfondie qui devra tenir compte non seulement des dépenses, mais également des économies possibles dans les divers secteurs.

4e recommandation : dispositions légales

Les nouveaux textes légaux cantonaux doivent non seulement prévoir les appuis pédagogiques et financiers indispensables aux expériences et aux réformes, mais aussi les dispositions qui protègeront les élèves des classes expérimentales contre tous préjudice lors de leurs études ultérieures.

Remarque : Les recommandations 2, 3 et 4 s'insèrent dans le cadre des dispositions prévues par les statuts de la Conférence DIP (articles 13 à 19).

5e recommandation : article d'exception dans l'ORM 68

L'une des mesures urgentes à prendre est l'introduction d'un article d'exception dans l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité par la Confédération du 22 mai 1968 (ORM 68). Cet article d'exception devrait permettre la reconnaissance d'un certificat de maturité décerné par une école dont le programme et les examens s'écartent des dispositions de l'ORM 68, mais sont conformes aux propositions de ce rapport.

6e recommandation : principes établis par la Confédération

Les « principes s'appliquant à l'organisation et au développement de l'enseignement secondaire... » que la Confédération pourrait établir en vertu du nouvel article 27bis, 4b, de la Constitution, ainsi que la législation future sur les études supérieures devraient tenir compte des réformes préconisées dans le présent rapport.

7e recommandation : relations publiques

L'ouverture d'un service d'information et de relations publiques a fait l'objet d'une requête à la CDIP en date du 26 mai 1971.

Ce service aurait pour mission de :

— faire connaître sans retard les réformes importantes dans le domaine de l'éducation ;

— établir des contacts suivis avec la presse, la radio et la télévision ;

— susciter une information plus approfondie émanant des cantons et des régions ;

— familiariser l'opinion publique avec les problèmes scolaires nouveaux pour en faciliter la solution au niveau des organes de décision.

8e recommandation : information sur les études et sur les débouchés

Dans une société qui prétend offrir à chaque individu le libre choix de sa profession, il est nécessaire que la décision puisse être prise en toute connaissance de cause : les goûts et les aptitudes devront être confrontés avec les différentes possibilités qu'offrent les secteurs professionnels et avec les voies de formation existantes. Ces considérations soulignent l'importance de l'information, basée sur des enquêtes appropriées.

9e recommandation : statistique scolaire

L'élaboration de la statistique scolaire suisse dont le principe a été adopté le 27 avril 1972 par la CDIP sera également à mettre au service de la réforme de l'enseignement secondaire ; elle devra notamment renseigner sur :

— la situation actuelle et l'évolution des différents degrés de l'enseignement ;

— les carrières individuelles du plus grand nombre d'élèves, les résultats obtenus au cours de leurs études et de leur activité professionnelle.

12.4. Mesures pédagogiques et techniques

10e recommandation : expériences scolaires

La Commission d'experts prie les organes compétents de la CDIP de recom-

mander à ses membres d'organiser des expériences scolaires systématiques et coordonnées à tous les niveaux de l'enseignement, en tenant compte des indications données au point 10 de ce rapport.

11e recommandation : accompagnement scientifique

La planification et la réalisation des essais scolaires devront être coordonnées par un centre indépendant équipé à cette fin. Celui-ci aurait également pour mission d'en évaluer les résultats selon des critères uniformes.

Cette institution serait conforme à celles prévues par l'article 4 du Concordat sur la coordination scolaire ; chercheurs et praticiens y travailleraient en étroite collaboration.

12e recommandation : objectifs d'apprentissage

Les réformes préconisées visent à promouvoir le travail par objectifs d'apprentissage, en opposition au travail par matières à enseigner.

Il est donc indispensable de déterminer des objectifs pour chaque discipline ou groupe de disciplines aux différents degrés de l'enseignement.

Il faudra engager sans retard les études à ce sujet et créer les organes compétents en faisant appel aux enseignants et aux universités.

Cette quesion est d'autant plus urgente que la pédagogie nouvelle, préconisée par ce rapport, doit s'inspirer d'un contenu de l'enseignement fondamentalement nouveau.

13e recommandation : évaluation du travail des élèves

L'observation et l'évaluation permanentes de l'élève — en tenant compte de toute sa personnalité — ainsi que l'orientation continue forment la base essentielle du renouvellement de l'enseignement secondaire proposé. Le travail par objectifs facilitera l'évaluation des performances aussi bien par le maître que par l'élève lui-même.

Les méthodes d'évaluation et de sélection, ainsi que les institutions chargées de l'orientation sont encore à développer, voire à créer.

Le Centre de perfectionnement a déjà commencé des études à ce sujet, en collaboration avec l'orientation professionnelle universitaire, les hautes écoles et la SSPES. Ces efforts doivent être encouragés.

14e recommandation : formation des enseignants

La formation et le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire — en particulier dans les domaines pédagogique, didactique et psychologique — doivent être réexaminés.

La CDIP est invitée à donner son accord à la création d'une commission d'étude qui aurait pour mandat d'élaborer, en collaboration avec les hautes écoles, les conférences des directeurs et le corps enseignant, des directives et des propositions concrètes pour la formation de base et pour la formation continue institutionnalisée des professeurs de l'enseignement secondaire.

La formation des enseignants du degré observation et orientation est à concevoir en étroite liaison avec le travail de la « Commission pour l'étude de la formation des maîtres de demain ».

15e recommandation : constructions scolaires

Il est recommandé aux autorités compétentes de tenir compte, lors de nouvelles constructions scolaires, de l'évolution future dans le domaine de l'enseignement et, notamment :

— du nombre souhaitable d'élèves ;
— de l'introduction de nouvelles méthodes et techniques d'enseignement exigeant une grande souplesse dans l'aménagement des locaux.

Il sera utile de développer les centres chargés de documenter, d'expérimenter et de conseiller dans les domaines propres à la construction et l'équipement scolaires, voire en créer de nouveaux.

12.5. Etudes particulières

16e recommandation : commission d'experts pour l'étude du degré diplôme

On a proposé de confier l'étude approfondie des problèmes relatifs au degré diplôme à une commission d'experts dont le mandat est esquissé au point 6 (alinéa 6.2.).

Chapitre V

13. Exemples

13.1. Le type unique de maturité et ses variantes

13.1.1. Possibilité de retrouver de nombreux types de maturité

L'une des innovations fondamentales de la réforme de l'enseignement secondaire présentée dans ce rapport réside dans le remplacement des anciens types de maturité par un type unique qui offre à l'élève une grande liberté dans le choix des options ; au degré terminal surtout, cet éventail d'options permet des combinaisons qui reconstituent assez bien les types de maturité qui existent actuellement, avec un nombre de leçons qui s'en écarte toutefois quelque peu. La variété de ces combinaisons est telle qu'on peut en outre retrouver d'autres types de maturité qui sont projetés ou qui pourraient l'être — comme les exemples qui suivent le prouvent éloquemment.

13.1.2. Possibilité de retrouver les cinq types de maturité A, B, C, D, E reconnus par la Confédération

a) *Type de maturité A (latin, grec)*

Année scolaire	*Disciplines obligatoires*	*Options obligatoires*
7/8	Langue maternelle Mathématique Deuxième langue nationale Histoire et géographie Sciences expérimentales Education artistique Education physique Information générale et professionnelle	Latin Troisième langue nationale ou anglais
9	Mêmes disciplines obligatoires qu'en 7e et 8e	Latin Grec Troisième langue nationale ou anglais
10/11	Langue maternelle Mathématique Deuxième langue nationale	Latin Grec
10/11 (suite)	Environnement social Environnement naturel Education artistique Education physique	
12/13	Langue maternelle Mathématique Deuxième langue nationale Education physique	Un complément en langue maternelle, mathématique ou deuxième langue nationale Latin Grec Une discipline des groupes 6, 7 ou 8 de 5.4.3

La concordance avec le type A actuel est très bonne jusqu'à la fin du degré intermédiaire. Par contre, au degré terminal (12e et 13e années), les sciences ne sont étudiées que si la troisième option est prise dans le groupe 7 (environnement naturel). Quant à la troisième langue nationale ou l'anglais, son étude se poursuit dès la dixième année — ou débute à ce moment-là ou plus tard — dans les cours facultatifs.

Variantes du type de maturité A

Premième variante : Il est possible de remplacer le latin par le grec comme deuxième langue étrangère, le latin devenant alors la troisième langue étrangère, à moins qu'il ne soit, à son tour, remplacé par une autre langue (le russe, par exemple).

Deuxième variante : En 7e année, et en même temps que le latin (ou le grec), une langue moderne peut être choisie, elle reste option obligatoire jusqu'en 9e année (voir remarques, 13.2.2).

b) *Type de maturité B (latin, langues modernes)*

Disciplines obligatoires (voir 13.1.2a)

Année scolaire	*Options obligatoires*
7 à 11	Latin Troisième langue nationale ou anglais
12/13	Un complément en langue maternelle, mathématique ou deuxième langue nationale Latin Troisième langue nationale ou anglais Une discipline des groupes 6, 7 ou 8 de 5.4.3

Là aussi, la concordance avec le type B actuel est frappante jusqu'à la fin de la 11e année. Mais, de nouveau, pour étudier des sciences au degré terminal, il faut prendre une option dans le groupe 7 de l'environnement naturel.

Variantes du type de maturité B
Lorsque l'étude du latin débute en 7e année, celle de la troisième langue nationale ou de l'anglais peut commencer en 9e année seulement et se poursuivre jusqu'à l'examen de maturité. On peut aussi envisager le début de la troisième langue nationale ou de l'anglais en 3e et celui du latin en 9e.

c) *Type de maturité C (sciences, langues modernes)*

Disciplines obligatoires (voir 13.1.2a)

Année scolaire	*Options obligatoires*
7/8	Troisième langue nationale ou anglais Travaux pratiques de sciences
9	Troisième langue nationale ou anglais Laboratoire de biologie et de chimie Activités techniques
10/11	Troisième langue nationale ou anglais Travaux pratiques de sciences
12/13	Complément de mathématique Physique Chimie ou biologie Une discipline des groupes 5, 6 ou 8 de 5.4.3

On retrouve ainsi, à peu de chose près, le type C actuel.

Variantes des types de maturité B et C	
Ire variante	*Options obligatoires*
7 à 11	Comme pour le type B (13.1.2b)
12/13	Complément de mathématique Troisième langue nationale ou anglais Physique Chimie ou biologie
2e variante	*Options obligatoires*
7/8	Latin Troisième langue nationale ou anglais
9 à 13	Comme pour le type C (13.1.2c)

Ces deux variantes correspondent à la situation actuelle des élèves qui passent de la section littéraire à la section scientifique — avec les difficultés que l'on sait — à la fin de la 11e année ou de la 8e année. Ici, au contraire, il s'agit d'une carrière scolaire tout à fait normale.

d) *Type de maturité D (langues modernes)*

Disciplines obligatoires (voir 13.1.2a)

Année scolaire	*Options obligatoires*
7/8	Troisième langue nationale Anglais
9	Troisième langue nationale Anglais Laboratoire d'histoire et de géographie
10/11	Troisième langue nationale Anglais
12/13	Complément en deuxième langue nationale Troisième langue nationale Anglais Une discipline des groupes 6, 7 ou 8 de 5.4.3

Au sujet des options scientifiques, on peut faire les mêmes remarques que sous 13.1.2b.

e) *Type de maturité E (socio-économique)*

Disciplines obligatoires (voir 13.1.2a)

Année scolaire	*Options obligatoires*
7/8	Anglais Travaux pratiques de sciences
9	Anglais Introduction au commerce et à l'économie Laboratoire d'histoire et de géographie
10/11	Anglais Economie d'entreprise et droit
12/13	Un complément en langue maternelle, mathématique ou deuxième langue nationale Economie d'entreprise et droit Economie politique Une discipline des groupes 5, 7 ou 8 de 5.4.3

La remarque de l'alinéa 13.1.2b s'applique ici encore pour les options scientifiques.

13.1.3. Possibilité de retrouver d'autres types de maturité

a) *Maturité artistique*

Disciplines obligatoires (voir 13.1.2a)

Année scolaire	*Options obligatoires*
7/8	Activités manuelles Activités techniques
9	Activités artistiques Activités manuelles Activités techniques
10/11	Activités artistiques Technologie
12/13	Complément de langue maternelle Arts visuels et histoire de l'art Musique et histoire de la musique Géographie humaine

b) *Maturité pédagogique*

Disciplines obligatoires (voir 13.1.2a)

Année scolaire	*Options obligatoires*
7/8	Travaux pratiques de sciences Activités manuelles
9	Activités artistiques Laboratoire d'histoire et de géographie Laboratoire de biologie et de chimie
10/11	Travaux pratiques de sciences Activités artistiques
12/13	Complément de langue maternelle Psychologie et sociologie Histoire et éducation civique Arts visuels et histoire de l'art

13.1.4. Remarques

D'autres choix, au degré terminal surtout, sont tout aussi plausibles : géographie humaine, par exemple, ou musique et histoire de la musique. Ce qui démontre la souplesse du système proposé et sa faculté d'adaptation à l'élève, sans nuire à la formation envisagée.

13.2. Le problème des langues

13.2.1. Solutions adoptées

En établissant les exemples de répartition des diverses disciplines dans les points 4 et 5, la Commission a pris certaines options tout en étant consciente de la complexité du problème des langues. Il s'agit notamment des choix suivants :

a) Début de la deuxième langue nationale (première langue étrangère) en 5e année, avec cours à niveaux dès la 6e année.

b) Début de la deuxième langue étrangère (troisième langue nationale, anglais, latin, grec) en 7e année.

c) Début de la troisième langue étrangère en 9e année avec un cours éventuel de rattrapage en 10e année.

d) Toutes les langues étrangères sont des options, sauf la deuxième langue nationale.

e) A partir de leur troisième année d'enseignement, les langues étrangères peuvent être offertes en option « culture » ou option « véhiculaire ».

13.2.2. Solutions à trouver

Les points suivants n'ont pas encore trouvé de solution et méritent une étude approfondie.

a) *La deuxième langue nationale*
Elle fait l'objet d'un enseignement obligatoire continu durant 9 années. D'autre part, au degré terminal, il est possible de prendre un complément en option. Or, on peut envisager que ce dernier soit un approfondissement culturel, alors que le cours obligatoire traiterait la langue comme moyen de communication.

b) *Le nombre des langues étrangères*
Est-il judicieux d'autoriser les élèves à commencer simultanément l'étude de deux langues en 7e année ? L'expérience montre qu'il faut le déconseiller s'il s'agit de deux langues vivantes, mais que les difficultés sont moins grandes avec une langue ancienne et une langue moderne. Reste à savoir si des méthodes modernes de l'enseignement des langues vivantes peuvent apporter des solutions aux problèmes soulevés. C'est là que devrait intervenir l'orientation scolaire.

c) *Les langues étrangères au degré terminal*
Afin qu'une langue étrangère puisse être traitée conformément à l'objectif du degré terminal et puisse être choisie comme discipline de maturité, il faut, en principe, que l'élève en ait suivi l'enseignement (en option obligatoire) durant 5 années de suite au moins, c'est-à-dire dès le début de la 9e année scolaire.

d) *L'enseignement du latin*
Selon le début de l'option et sa durée, l'enseignement du latin prend les quatre formes suivantes :

1. Début en 7e année et durée de 7 ans.

2. Début en 7e année et durée de 5 ans.
3. Début en 9e année et durée de 5 ans.
4. Début en 9e année et durée de 3 ans.

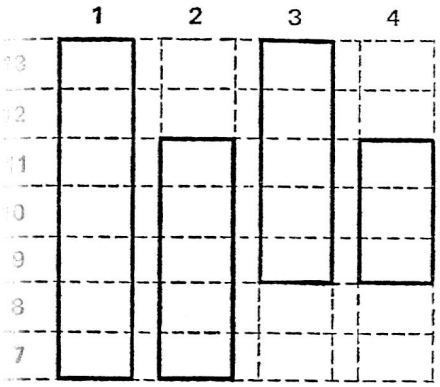

Il est fort probable que des connaissances de base, en latin, demeurent une exigence pour les facultés des lettres et de théologie (de droit, éventuellement). Toutefois, il est à espérer que des études échelonnées sur cinq années soient reconnues également par ces facultés. Il reste à savoir aussi si les élèves qui ont pris l'option latin au début de la 9e année pourront choisir le latin comme discipline de maturité ?

e) *L'enseignement du grec*

Contrairement à la situation actuelle, le grec est placé sur le même pied que le latin. L'option grec peut être prise au début de la 7e ou de la 9e année, et la durée de son étude peut être de 7, 5 ou 3 ans comme le montre le tableau ci-dessus relatif au latin. On peut dès lors se demander si un élève ayant étudié le grec durant cinq années — mais pas le latin — sera admis dans les facultés des lettres ou de théologie sans examen supplémentaire ultérieur.

f) *Les options « véhiculaire » et « culture » d'une langue*

L'étude d'une langue moderne peut se faire dans deux perspectives différentes. D'une part, elle fournit un moyen de communication, d'autre part, elle permet de pénétrer plus à fond la culture des pays où cette langue est parlée. Dès la 3e année de l'enseignement d'une langue vivante, l'élève doit donc pouvoir opter pour la forme « véhiculaire » (expression parlée et écrite) ou pour la forme « culture » (pénétration dans le patrimoine culturel des pays concernés). De ce fait, l'éventail des études possibles des différentes langues modernes est très large.

Cette innovation pose toutefois de nouveaux problèmes comme les suivants, par exemple :
Le choix d'une langue vivante au degré terminal n'implique-t-il pas que cette langue soit enseignée de manière approfondie avec l'option « culture » seule ?
Est-il possible de prendre comme discipline de maturité une langue moderne qui a d'abord été étudiée dans la perspective « véhiculaire » ?

g) *La maturité avec une seule langue étrangère*

Etant donné qu'il est théoriquement possible d'obtenir un certificat de maturité avec une seule langue étrangère — la deuxième langue nationale — est-il raisonnable d'exiger le choix d'une seconde langue étrangère comme condition de passage du degré observation et orientation au degré intermédiaire ?

h) *Tableau récapitulatif de l'enseignement des langues*

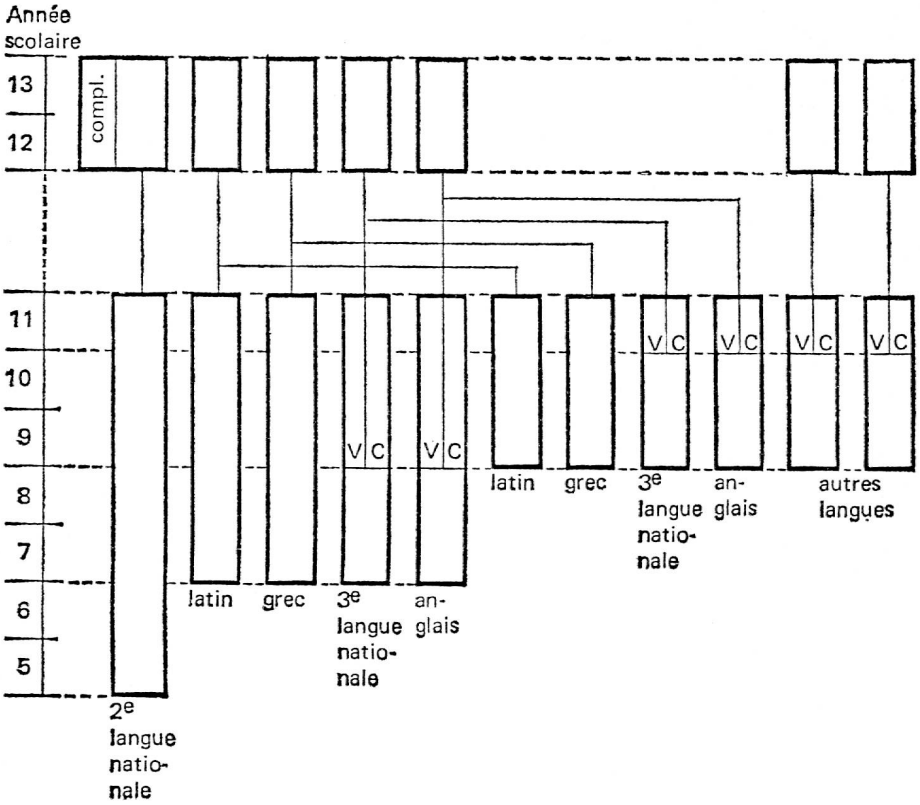

13.3. Exemples d'horaires

13.3.1. Remarques préliminaires

Les exemples qui suivent ont pour but de montrer que la réalisation d'horaires basés sur les propositions de réforme qui précèdent ne rencontre pas de difficultés insurmontables. Et pourtant, les horaires choisis concernent le degré terminal (maturité) pour lequel le nombre des options est le plus grand.

13.3.2. Hypothèses de travail

L'élaboration d'horaires, pour ce degré terminal, implique que certaines conditions soient remplies concernant le nombre des élèves, les enseignants, la direction de l'école et les locaux dont on dispose.

a) *Effectifs des élèves*

Il est plus facile de tenir compte des vœux des élèves quant à leurs options lorsque le nombre des élèves est assez grand. Mais, si l'école comprend beaucoup de classes, ces avantages sont annulés par les inconvénients engendrés par la trop grande masse d'élèves. Des expériences récentes ont montré qu'un effectif de 150 à 200 élèves, par volée, est suffisant pour un bon fonctionnement d'un degré terminal comme celui qui est envisagé. C'est-à-dire que l'offre d'options et de cours facultatifs est alors suffisante et que chaque cours est suivi par un nombre raisonnable d'élèves.

b) *Corps enseignant*

Pour ne pas compromettre le système des options, les professeurs devront sans doute réduire certaines de leurs exigences (libération de journées déterminées, par exemple). Par contre, leurs horaires seront établis pour une période plus longue qu'un semestre, car les horaires des options le seront pour deux ans et ceux des compléments pour une année.

c) *Direction d'école*

L'établissement d'horaires d'une certaine complexité, l'information et l'orientation des élèves, l'annonce des cours, la réception et le dépouillement des inscriptions ainsi que la planification à moyen et à long terme, exigent une équipe de personnes qualifiées. Un seul professeur ne peut assumer toutes ces tâches, même s'il est notablement déchargé de son enseignement et s'il recourt à des spécialistes ou à l'ordinateur.

d) *Locaux à disposition*

Pour qu'un horaire prenne en considération les nombreuses options et les divers cours facultatifs, l'école doit disposer de locaux appropriés. Le nombre des salles polyvalentes, en particulier, doit être suffisant et la capacité de chacune d'elles doit pouvoir être modifiée aisément. Les heures blanches étant inévitables pour les élèves, comme pour les maîtres, les uns et les autres doivent bénéficier de places de travail et de salles de séjour adéquates.

13.3.3. Conception générale de l'horaire

a) *Maintien du système des classes pour les disciplines obligatoires du degré terminal*

Après le degré intermédiaire, les options et les cours facultatifs sont si nombreux qu'on pourrait penser à des horaires individuels pour les élèves. Malheureusement, l'établissement de l'horaire pour les disciplines obligatoires deviendrait pratiquement impossible en voulant garantir une répartition acceptable, pédagogiquement, de ces branches. L'horaire individuel entraînerait également un changement de professeurs trop fréquent, pour la plupart des élèves, alors qu'il faudrait assurer, au contraire, une bonne continuité de l'enseignement pendant les quatre années du degré maturité. Il y a donc lieu de conserver les classes du degré intermédiaire et de les prolonger durant les deux années terminales.

b) *Détermination des blocs d'enseignement des disciplines obligatoires, des cours facultatifs et des options obligatoires. Disciplines obligatoires (sans l'éducation physique)*

Il s'agit donc de la langue maternelle, de la mathématique et de la deuxième langue nationale. Ces 11 leçons doivent être bien réparties sur toute la semaine (voir le tableau), pour chaque classe isolément, tout en tenant compte des préférences des professeurs (regroupement ou subdivision des leçons).

Afin d'obtenir une distribution optimale, un maître ne pourra pas enseigner dans plus de deux classes parallèles en langue maternelle et en mathématique, et dans pas plus de trois en deuxième langue nationale.

Cours facultatifs. Comme le montre le tableau 1, si on veut réserver des périodes favorables en nombre suffisant aux cours à options, il faut placer les cours facultatifs au milieu de la journée, en fin d'après-midi et au début de la soirée. Pour les élèves d'une même volée, plusieurs cours de domaines différents seront placés simultanément en raison de leur nombre. Dans certains cas, l'élève devra donc suivre les cours d'une autre volée ou attendre une année, ces cours étant répétés chaque année, en général.

Cours à options obligatoires. Le nombre minimal de leçons à placer est de 14 (un complément de 2 leçons et 3 options à 4 leçons chacune). Mais il est assez aisé d'en fixer davantage à l'horaire, surtout si l'on place plusieurs leçons doubles : ce qui réduit aussi les heures blanches des élèves et des maîtres. C'est ainsi que dans le tableau 1 on a prévu 16 leçons pour 4 options.

Il n'est cependant pas possible de satisfaire tous les vœux des élèves ; en particulier, lorsque les combinaisons de branches ne sont pas courantes. Mais comme diverses disciplines figurent à l'horaire, plusieurs fois, à des moments différents, on peut surmonter certaines difficultés tout en favorisant des cours dont le choix est moins fréquent.

De toute façon, même si un élève doit parfois se rabattre sur une branche choisie en deuxième position, il bénéficie d'un traitement beaucoup plus individuel qu'avec le système rigide actuel.

c) *Considérations sur quelques cours ou groupes de disciplines. Compléments aux disciplines obligatoires.*

Dans l'exemple du tableau 1, chaque élève peut suivre deux cours complémentaires au maximum. Les horaires et les contenus de ces compléments en langue maternelle, mathématique et deuxième langue nationale doivent du reste être annoncés assez tôt à la fin de la 11e et de la 12e années. Cela permet aux élèves de se déterminer plus vite et d'établir l'horaire en conséquence.

Cours pluridisciplinaires. En supposant que ces cours changent tous les semestres, chaque élève peut ainsi participer à 4 cours différents durant les 12e et 13e années.

Education physique et cours facultatifs par petits groupes. Ces leçons sont placées aux heures libres des horaires individuels des élèves. Les groupes ainsi formés se composent alors d'élèves provenant de différentes classes.

Tableau 1 : *Degré terminal de maturité (12e et 13e années).* Répartition générale des disciplines obligatoires, des options et des cours facultatifs

Leçons		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	8.00-8.45	Discipline obligatoire	Option	Jour libre pour travaux à domicile, excursions, sports...	Option	Complément	Option
2	8.55-9.40	Discipline obligatoire	Option		Option	Complément	Option
3	9.55-10.40	Discipline obligatoire	Option		Discipline obligatoire	Discipline obligatoire	Option
4	10.50-11.35	Discipline obligatoire	Option		Discipline obligatoire	Discipline obligatoire	Option
5	11.45-12.30	Cours facultatif	Cours facultatif		Cours facultatif	Discipline obligatoire	
I	13.15-14.00	Option	Cours facultatif		Cours facultatif	Cours facultatif	
II	14.10-14.55	Option	Discipline obligatoire		Option	Option	
III	15.05-15.50	Complément	Discipline obligatoire		Option	Option	
IV	16.00-16.45	Complément	Cours facultatif		Cours pluri-disciplinaire	Cours facultatif	
V	16.55-17.40	Heure réservée à des manifestations de l'école	Cours facultatif		Cours pluri-disciplinaire	Cours facultatif	
	18.00-19.30		Cours facultatif		Cours facultatif	Cours facultatif	

13.3.4. *Exemples d'horaires pour les élèves*

Les exemples d'horaires individuels qui suivent ont pour but d'illustrer ce qui précède, et ils s'inscrivent dans la grille du tableau 1.

a) *Premier exemple (tableau 2)*
L'élève a fait un choix de 27 leçons hebdomadaires au total (13 pour les disciplines obligatoires et 14 pour les options). Il s'agit ici d'un horaire minimal :

Disciplines obligatoires :	Français	4
	Mathématique	4
	Allemand	3
	Education physique	2
Complément :	Allemand	2
	Latin	4
Options :	Histoire et éducation civique	4
	Arts visuels et histoire de l'art	4
		27

b) *Deuxième exemple (tableau 3)*
L'élève a choisi dans ce cas cinq cours facultatifs, et il participe en outre à un cours pluridisciplinaire. Il arrive ainsi à 39 leçons hebdomadaires (13 pour les disciplines obligatoires et 26 pour les options et cours facultatifs).

Disciplines obligatoires :	Français	4
	Mathématique	4
	Allemand	3
	Education physique	2
Complément :	Mathématique	2
Options :	Anglais	4
	Economie politique	4
	Chimie	4
Cours pluri-disciplinaires :	Mathématique/ économie politique	2
Cours facultatifs :	Italien	3
	Sciences sociales	2
	Musique de chambre	2
	Musique instrumentale	1
	Handball	2
		39

Tableau 2 : *Degré terminal de maturité*

Leçons		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	8.00-8.45	Mathématique	Arts visuels et Histoire de l'art		Histoire	Complément d'allemand	Latin
2	8.55-9.40	Mathématique	Arts visuels et Histoire de l'art		Histoire	Complément d'allemand	Latin
3	9.55-10.40	Allemand	Latin		Français	Mathématique	
4	10.50-11.35	Français	Latin		Mathématique	Allemand	
5	11.45-12.30	Education physique			Education physique	Français	
I	13.15-14.00	Histoire					
II	14.10-14.55	Histoire	Français			Arts visuels et Histoire de l'art	
III	15.05-15.50		Allemand			Arts visuels et Histoire de l'art	
IV	16.00-16.45						
V	16.55-17.40						
	18.00-19.30						

Tableau 3 : *Degré terminal de maturité. Horaire d'un élève pour le premier semestre de la 12e année*

Leçons		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	8.00-8.45	Français	Anglais		Economie politique	Complément de mathématique	Chimie
2	8.55-9.40	Allemand	Anglais		Economie politique	Complément de mathématique	Chimie
3	9.55-10.40	Mathématique	Chimie		Allemand	Français	Anglais
4	10.50-11.35	Mathématique	Chimie		Allemand	Français	Anglais
5	11.45-12.30	Italien			Italien	Mathématique	
I	13.15-14.00	Economie politique	Italien				
II	14.10-14.55	Economie politique	Mathématique			Musique instrumentale	
III	15.05-15.50	Education physique	Français			Education physique	
IV	16.00-16.45		Sciences sociales		Mathématique Economie politique	Musique de chambre	
V	16.55-17.40		Sciences sociales		Mathématique Economie politique	Musique de chambre	
	18.00-19.30				Handball (leçon double)		

éducateur
Rédacteurs responsables :
Bulletin corporatif (numéros pairs) : François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.
Educateur (numéros impairs) : Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.
Prix de l'abonnement annuel : **Suisse** Fr. 26.— ; **étranger** Fr. 35.—

RADIO SCOLAIRE

Reprise des émissions

D'un point de vue général...

Pour la majeure partie des classes de Suisse romande — et bientôt, grâce à la coordination, ce sera pour toutes, — la fin des vacances d'été marque le début d'une nouvelle année scolaire. Cet état de fait conditionne, par la force des choses, l'établissement du programme de la radioscolaire : en effet, dans ce domaine aussi, septembre signifie le point de départ d'un nouveau plan d'émissions, qui se prolongera jusqu'en juin de l'année prochaine (*).

Depuis plusieurs années, afin de favoriser une meilleure exploitation de la radioscolaire dans le cadre général de l'enseignement, il a été créé des « séries » d'émissions, diffusées à intervalles réguliers : par exemple, **A vos stylos !, Plaisir de lire** ou **La littérature, un dialogue entre amis,** pour s'en tenir à divers aspects de l'étude de la langue maternelle. Vu leur succès, ces séries se retrouvent au sommaire du programme 1973-74. Il en va de même de **A vous la chanson !,** présentée désormais pour les élèves de tous les degrés scolaires, ou de **Je présente ma localité,** consacrée à de nouveaux éléments de la vie communautaire. A l'intention des petits, une autre expérience, elle aussi profitable, est poursuivie : celle qui consiste à grouper les émissions de tout un mois selon un thème général (par exemple, l'entrée à l'école, les récoltes au gré des saisons, les moyens de transport).

L'une des disciplines d'enseignement où la radio peut apporter beaucoup, grâce au témoignage vécu ou au reportage vivant, c'est l'histoire. Un effort tout particulier a été entrepris dans ce sens, pour les mois qui viennent, à travers deux nouvelles séries d'émissions : pour les élèves du degré moyen, **Quelle histoire !,** sorte de reportages imaginaires dans les temps reculés ; pour les grands, **La radio raconte l'histoire,** reprise (adaptée) d'émissions réalisées par le Service d'actualités de la Radio romande pour marquer son cinquantenaire et qui constituent en fait un cours sonore d'histoire contemporaine.

Rappelons que les prestation de la Radio romande en matière de radioscolaire sont parmi les plus riches du monde francophone : **une émission chaque jour du lundi au jeudi, et deux émissions le vendredi !** Ce système permet d'offrir chaque semaine, à chaque degré scolaire, une « leçon » et sa reprise : lundi et vendredi matin pour les petits (6-9 ans) ; mardi et jeudi matin pour les moyens (10-12 ans) ; mercredi matin et vendredi après-midi pour les grands (12-15 ans).

* Voir la pochette de feuillets de documentation pour septembre/décembre 1973, qui sera sans doute déjà entre les mains de tous les enseignants au moment où ces lignes paraîtront. Ceux qui n'en auraient pas reçu peuvent la réclamer soit à leur directeur d'école, soit au Département cantonal de l'instruction publique, soit auprès de la Radio romande (Service des émissions radioscolaires, Maison de la Radio, 1211 Genève 8).

QUINZAINE DU 10 AU 21 SEPTEMBRE

POUR LES PETITS

L'école

L'école — qu'on a tendance, aujourd'hui, à accuser, un peu abusivement, de beaucoup de péchés ! — représente à coup sûr, dans la vie de chaque enfant, une expérience capitale, une sorte de mise à l'épreuve qui peut entraîner des conséquences diverses. Ces conséquences ne sont pas forcément toutes contestables. Bien au contraire, il est possible de faire la preuve que le fait d'entrer en classe ne signifie pas seulement moins de liberté, moins d'aises, moins de plaisirs...

C'est dans cette perspective que sont présentées les émissions groupées en ce mois de septembre sous le titre général **L'école** et qui ont été préparées par Christiane Momo. La première d'entre elles, intitulée « En classe ! », évoque — sous forme d'entretien avec des enfants, de chansons, de bruitages — quelques aspects que peut revêtir l'école. Ce qui devrait permettre aux nouveaux petits écoliers de se familiariser plus rapidement avec leur nouvelle existence.

(Lundi 10 et vendredi 14 septembre, à 10 h. 15, second programme.)

Le sentiment de la durée est une notion fort subjective : pour un petit enfant, la journée paraît inépuisable ; et pour les adultes, au fur et à mesure qu'ils avancent en âge, une année entière semble aussi brève qu'une seule saison de leur adolescence...

Dès lors, il n'y a rien d'étonnant à ce que la journée d'un petit écolier puisse prendre des airs d'aventure. Pour un élève tout neuf dans la carrière scolaire, un jour d'école équivaut à la découverte de tout un monde, — un monde d'observations, d'impressions et de sentiments, d'événements à la fois futiles et essentiels !

De ce monde kaléidoscopique, nombre d'auteurs ont tenté, par de brefs poèmes, par des chansons, par des comptines recueillies aux sources populaires, de fixer les images furtives et chatoyantes. Et c'est en leur compagnie que Christiane Momo invite les enfants des classes inférieures à vivre, en prenant mieux conscience de ses circonstances et de ses dons, « la journée d'un petit écolier ».

(Lundi 17 et vendredi 21 septembre, à 10 h. 15, second programme.)

POUR LES MOYENS

Musique folklorique suisse

Certaines régions de la Suisse ont su conserver, sur le plan musical, leur patrimoine autochtone. C'est le cas notamment de l'Appenzell, avec ses ensembles musicaux comprenant le «hackbrett», de l'Emmental ou du Toggenburg et de leurs orgues fabriquées et jouées par les paysans eux-mêmes, des régions alpestres où l'on entend le cor des Alpes ou le « Schwyzer örgeli » (sorte de petit accordéon). En fait, chaque région de notre pays présente une particularité, même s'il ne s'agit que de chansons populaires fort simples.

Malheureusement, le domaine de la musique populaire est souvent délaissé même dans nos villages, au profit d'une musique moderne facile et sans lendemain. Voici donc une émission qui voudrait susciter chez les jeunes un intérêt plus vif pour des traditions musicales de notre pays. Nous pensons, plus particulièrement, au fameux **Ranz des Vaches** qui entretenait autrefois une telle nostalgie chez les soldats suisses à l'étranger qu'il fallut en interdire l'interprétation, et qui a su inspirer aussi bon nombre de compositeurs de notre époque.

(Mardi 11 et jeudi 13 septembre, à 10 h. 15, second programme.)

A vos stylos !

On a dit souvent que le sens poétique, ou du moins l'un de ses éléments principaux, était une sorte d'esprit d'enfance préservé jusque dans les grisailles de l'âge adulte. Les enfants sont donc des poètes à l'état naturel et à l'état brut. Entendons par là que, s'ils ont de façon innée le goût de l'image et de la célébration du monde par le « chant », il leur manque généralement l'occasion d'en fournir la preuve. D'où le choix fait par le soussigné de conduire ses jeunes auditeurs, dans cette nouvelle émission de la série **A vos stylos !,** « du côté du poème »...

Cette présentation comporte la lecture et le commentaire de quelques poèmes (Madeleine Ley : « Le petit garçon malade » ; Vio Martin : « Le Miel » ; Carlos Larronde : « L'homme de trois ans » ; Minou Drouet : « Arbre, mon ami »), d'un style plus ou moins direct, qui permettent de mieux cerner ce qu'est le domaine de la poésie et de mieux se rendre compte de la manière dont on l'explore, l'apprivoise, le « capture »... Le prolongement logique d'une telle

« leçon » sera évidemment d'inviter les élèves à écrire, eux aussi, de petits poèmes, — parmi lesquels il est hors de doute qu'on découvrira de véritables petits bijoux.

(Mardi 18 et jeudi 20 septembre, à 10 h. 15, second programme.)

POUR LES GRANDS

A vous la chanson !

On peut — cela s'est fait déjà pour diverses époques — reconstituer l'histoire de la sensibilité ou de la sentimentalité humaine, des préoccupations sociales ou politiques, des circonstances militaires ou économiques à travers les chansons qui s'en sont inspirées. Ainsi, un succès comme celui que connut en son temps **Tout va très bien, Madame la Marquise** pourrait susciter bien des réflexions sur l'état d'esprit qui régnait dans les années trente, à un moment où, dans l'histoire européenne et mondiale, s'amorçaient des événements d'une gravité exceptionnelle.

Mais, indépendamment de son aspect historique, cette chanson offre d'autres intérêts : son entrain, son ironie, une mélodie qui se mémorise aisément sans pourtant être mièvre. Tous caractères qui la rattachent naturellement à un répertoire populaire.

Il a donc paru intéressant à Bertrand Jayet d'en proposer, dans le cadre de **A vous la chanson !**, l'étude aux élèves du degré supérieur. Nul doute qu'il contribue ainsi à entretenir ce plaisir de chanter que ces émissions ont su créer dans tant de nos classes !

(Mercredi 12 septembre, à 10 h. 15, second programme ; vendredi 14 septembre, à 14 h. 15, premier programme.)

La radio raconte l'histoire

Ce titre peut s'entendre de deux façons. Grâce aux informations qu'elle diffuse plusieurs fois par jour, la radio raconte bien évidemment l'histoire immédiate du monde, elle en recense les événements quotidiens, quels qu'ils soient, sans chercher à les classer par ordre d'importance. Mais, avec le recul du temps, il lui est loisible de choisir, parmi tous les documents qu'elle a accumulés jour après jour, ceux qui se rapportent aux circonstances majeures d'une époque et qui en restituent le reflet vivant : ainsi raconte-t-elle une histoire plus décantée et plus significative, — l'Histoire réellement.

Ce rôle de témoin que peut jouer la radio a été brillamment illustré par le Service d'actualités de la Radio romande lorsque, pour marquer le 50e anniversaire de cette institution, il a produit, sous le titre **La radio raconte l'histoire**, une série d'émissions relatant les principaux événements qui ont marqué le dernier demi-siècle.

Les responsables de la radioscolaire ont pensé qu'il serait utile, à partir de ce travail, de procéder à un montage simplifié de ces 50 ans d'histoire. Les élèves de 12 à 15 ans pourront ainsi, chaque mois, revivre avec les reporters la vie d'un monde qui a connu de nombreuses transformations. Comme nous l'avons déjà dit, ce sera un cours sonore d'histoire contemporaine.

Très diversifié, ce cours abordera de nombreux aspects : faits politiques, économiques et sociaux ; guerres et crises ; vie artistique et manifestations sportives ; etc. C'est ainsi, par exemple, que la première émission, portant sur la période 1922 à 1925, permettra, entre autres choses, de se représenter où en était l'Europe quatre ans après la fin de la guerre, mais aussi de constater que, si le cinéma avait déjà 27 ans, il était encore muet...

(Mercredi 19 septembre, à 10 h. 15, second programme ; vendredi 21 septembre, à 14 h. 15, premier programme.)

Francis Bourquin

PLAN DE PARUTION de l'« Educateur » et bulletin corporatif – 2e semestre

Rédacteurs

« Educateur » : M. Jean-Claude Badoux, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry, tél. (021) 28 71 81.
Bulletin : M. François Bourquin, case postale 445, 2001 Neuchâtel, tél. (038) 31 44 47.

Dates de parution	Caractère du No	Ultime délai de *réception* des articles destinés au «Bulletin». Mardi à 18 h. à *Neuchâtel.*	Délai de réception des articles corporatifs urgents devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux.	Ultime délai de réception des communications corporatives *urgentes*, trois lignes maximum, devant paraître dans l'« Educateur », M. Badoux.
14 septembre	Bulletin No 26	4 septembre		
21 septembre	Educateur No 27		12 septembre	15 septembre
28 septembre	Bulletin No 28	18 septembre		
5 octobre	Educateur No 29		26 septembre	29 septembre
12 octobre	Bulletin No 30	2 octobre		
19 octobre	Educateur No 31		10 octobre	13 octobre
26 octobre	Bulletin No 32	16 octobre		
2 novembre	Educateur No 33		24 octobre	27 octobre
9 novembre	Bulletin No 34	30 octobre		
16 novembre	Educateur No 35		7 novembre	10 novembre
23 novembre	Bulletin No 36	13 novembre		
30 novembre	Educateur No 37		21 novembre	24 novembre
7 décembre	Bulletin No 38	27 novembre		
14 décembre	Educateur No 39		5 décembre	8 décembre
21 décembre	Bulletin No 40	11 décembre		

Remarques

1. Le délai ultime de réception des articles pour le Bulletin ne doit pas être dépassé. Le mardi à 18 heures, les articles **doivent être parvenus à Neuchâtel.** En cas d'envoi à moins de 48 heures de l'échéance en question, prière de procéder **par envoi exprès.** Dans la mesure du possible, les rédacteurs enverrontleurs articles **avant** ce délai limite.
2. Les articles corporatifs urgents peuvent être envoyés à M. Badoux pour parution dans l'« Educateur ». Cependant, ils doivent être très brefs, ce ne seront que des **communiqués.**

Page des maîtresses enfantines

Premiers pas dans l'enseignement

Exprimer ce que nous avons ressenti, décrire notre premier contact, dire notre enthousiasme, voilà ce que mes camarades et moi voulons essayer de vous faire partager.

Pour cela, nous nous sommes réunies, quatre jeunes collègues venant de régions fort différentes du canton : du Gros de Vaud, de la Côte, du Jura et de la Grande ville.

Nous avons toutes beaucoup de choses à dire, car à la fin de notre première année d'enseignement, les satisfactions sont grandes et le bilan très positif.

Mais avant d'arriver à cette conclusion, il nous faut remonter aux sources qui sont encore toutes proches.

Sitôt notre brevet en poche, une grande question se posait : où allions-nous aboutir ? Certaines plus avantagées savaient où elles « échoueraient », mais la majorité attendait avec anxiété et crainte l'ordre de marche.

Ville ? Campagne ?

Le facteur arrivé, il ne nous restait plus qu'à prendre contact avec les autorités. Contacts assez différents suivant les régions :

— J'ai été reçue par le président de la commission scolaire et le syndic ; pas besoin de décrire ma peur bleue devant ces Messieurs des autorités.

— Contact curieux et découverte des locaux pas du tout adaptés à recevoir une classe enfantine.

— Le téléphone a été le seul contact avant le fameux 17 avril.

— Il me suffisait de téléphoner à la direction des écoles pour savoir dans quel collège je serais.

Le lieu connu, un autre problème : le logement.

— Un appartement était réservé.

— J'ai dû me battre parce que l'appartement qui m'était réservé était occupé.

— J'ai repris l'appartement de la maîtresse que je remplaçais.

— Comme mon lieu de travail était assez proche de chez mes parents, pas de problème.

Le grand jour arrivé, un trac fou nous tenaillait.

Quelle sera la première impression que nous produirons sur les parents ? Une chose est certaine : un grand enthousiasme nous animait devant ces regards d'enfants.

Enfin nous nous sentons responsables

Après un premier jour bien pensé et préparé, le problème ORGANISATION s'est posé à toutes les quatre.

— Convention, clochette, déplacement et toutes les vies pratiques qui, pour la première fois, nous parurent indispensables.

— Organisation et préparation personnelle.

— Distribution et contrôle du travail ; libre choix ou choix imposé.

— Connaître le niveau général de notre classe. Savoir où commence et où finit la liberté si chère à l'école enfantine...

Après un sujet essentiellement réservé à notre fonction professionnelle, il nous reste à parler des rapports que nous avons et avons eus avec nos collègues, les parents et les habitants.

Ces rapports à nouveau divergent suivant les régions où nous enseignons :

— Je n'ai pas ou peu de rapports avec mes collègues, parce qu'ils sont d'un autre degré et très éloignés (groupement scolaire).

— Je n'ai senti aucun appui, aucune aide, donc pas de contact.

— Poussés par une curiosité bienveillante, ils sont venus en majorité me souhaiter la bienvenue et me proposer leur aide. De petites phrases encourageantes m'ont beaucoup aidée.

— En ville, les contacts sont assez difficiles ; à part ma collègue enfantine, nous vivons chacun pour soi.

Les relations maître-parents sont quasi inexistantes pour ma camarade du Gros de Vaud : à part une ou deux mères qui sont venues voir à qui elles confiaient leur bambin, les autres n'ont appris à la connaître qu'à travers les dires de leur enfant.

Dans les autres régions, la grande majorité des parents désirent faire plus ample connaissance avec l'institutrice et l'aider dans son travail. Le thé nous est à l'occasion gentiment offert ; cela fait très plaisir et facilite la discussion.

Les relations avec la population en général sont très dépendantes des relations que nous entretenons avec les parents de nos élèves.

Voilà, je crois que nous avons, en ces quelques lignes brossé le tableau de notre première année d'enseignement. A part de petits désenchantements, nous sommes toutes quatre heureuses d'avoir embrassé cette profession si riche et si diverse.

Quatre jeunes institutrices.

Etre à l'avant-garde du progrès c'est confier ses affaires à la

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel, attentif et discret.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

SELBSTKLEBEFOLIEN

P. A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

Lecture du mois

Les vacances étaient finies. Dans leur nouvelle classe, de nouveaux élèves avaient revêtu, à défaut d'uniforme, le masque de rigueur. De leur maître austère, ils s'apprêtaient à recevoir l'enseignement sérieux de ces choses sérieuses qu'une longue tradition perpétue. Mais Ionesco passa...

Les mots en liberté

Rendre le familier insolite et l'insolite familier. *Gordon.*

...Josette va voir son papa dans le bureau. Le papa téléphone, et il fume, et il parle au téléphone. Il dit — Allô, Monsieur, allô, c'est vous ? Je vous avais pourtant dit de ne plus jamais me téléphoner. Monsieur, vous m'ennuyez. Monsieur, je n'ai pas une seconde à perdre.

Josette demande à son papa :

— Tu parles au téléphone ?

Papa raccroche. Papa dit :

— Ceci n'est pas un téléphone.

Josette répond :

— Si, c'est un téléphone. C'est maman qui me l'a dit. C'est Jacqueline qui me l'a dit.

Papa répond :

— Ta maman et Jacqueline se trompent. Ta maman et Jacqueline ne savent pas comment cela s'appelle. Cela s'appelle un fromage.

— Ça s'appelle un fromage ? demande Josette. Alors on va croire que c'est du fromage.

— Non, dit papa, parce que le fromage ne s'appelle pas fromage, il s'appelle boîte à musique. La boîte à musique s'appelle tapis. Le tapis s'appelle la lampe. Le plafond s'appelle plancher. Le plancher s'appelle plafond. Le mur s'appelle la porte.

Et papa apprend à Josette le sens juste des mots. La chaise, c'est une fenêtre. La fenêtre, c'est un porte-plume. L'oreiller, c'est du pain. Le pain, c'est la descente de lit. Les pieds sont des oreilles. Les bras sont des pieds. La tête, c'est le derrière. Le derrière, c'est la tête. Les yeux sont des doigts. Les doigts sont des yeux.

Alors Josette parle comme son papa lui apprend à parler. Elle dit :

— Je regarde par la chaise en mangeant mon oreiller. J'ouvre le mur, je marche avec mes oreilles. J'ai dix yeux pour marcher, j'ai deux doigts pour regarder. Je m'assois avec ma tête sur le plancher. Je mets mon derrière sur le plafond. Quand j'ai mangé la boîte à musique, je mets de la confiture sur la descente de lit, et j'ai un bon dessert. Prends la fenêtre, papa, dessine-moi des images.

Josette a un doute :

— Comment s'appellent les images ?

Eugène Ionesco,
Présent passé. Passé présent.
Mercure de France.

UN EXEMPLE, traité selon un code végétal (voir B 5) :

Papa est resté endormi.

Papa sort en courant du baobab. Il pénètre dans la glycine et s'assied au volant de sa citrouille. Il en claque violemment les feuilles, met en marche son bégonia, appuie sur le champignon et démarre comme un poireau dans un nuage de pétales.

— Sois prudent ! pas de pissenlit ! lui crie maman de sa luzerne.

UN EXEMPLE, traité selon un code visuel (voir F 4) :

Message codé	Message décodé	Autre codage
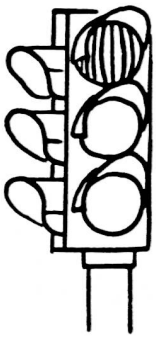	Feu rouge = STOP !	

Pour le maître

En cette période de rentrée scolaire, il nous a paru intéressant d'axer notre première étude de texte sur le problème de **la communication.** Nos nouveaux élèves, un brin anxieux, en quête de sécurité, soucieux de leur nouveau « statut » au sein de la classe, éprouvent généralement, parallèlement à un gros effort d'adaptation, des difficultés de communication insoupçonnées.

Nous espérons qu'avec la complicité d'Ionesco, durant quelques instants, se crée un climat, s'établisse un réseau serré de communications, de maître à élèves et d'élèves à maître, d'élève à élèves, de groupe à groupe, faisant de cette nouvelle classe un monde qui parle, un monde qui se parle.

Si ce texte, par l'absurde, pouvait faire

sentir confusément à nos élèves ce qu'exprime ci-dessous **Jean Repusseau** dans sa **« Pédagogie de la langue maternelle »**, il n'aurait pas été tout à fait inutile.

« Je parle, en principe, pour dire quelque chose, pour envoyer un message à autrui. A cet effet, il importe que l'émetteur et le récepteur soient d'accord sur le code. Dans le rôle d'émetteur, je m'efforcerai donc d'employer les mots adéquats, de m'exprimer de façon claire et conforme aux usages ; dans le rôle de récepteur, je m'appliquerai à comprendre le sens des mots à l'intérieur du contexte qui m'est proposé. Idéalement, et si besoin est après explications mutuelles, il y aura identité entre l'intention de l'émetteur et l'impression du récepteur. Si les règles sont respectées (lexique, orthographe, grammaire, syntaxe), la communication sera relativement facile pour peu que l'émetteur cherche à se faire comprendre et que le récepteur cherche à le comprendre : bonne volonté réciproque. Qui ne voit que tout l'enseignement vise à développer cette fonction d'information et à mettre l'élève en état de communiquer ? »

Exploitation du texte

Ce conte de Ionesco est intéressant à plus d'un titre. Il pourrait donner lieu :

— à une analyse psychologique de la relation affective entre les personnages ;

— à l'étude d'une certaine forme d'humour.

— ...

Nous avons, quant à nous, choisi d'exploiter un autre aspect de ce conte.

A. Objectifs

I. Qu'au cours des exercices proposés, nos élèves :

— **découvrent** que, pour que la communication soit possible entre deux interlocuteurs, il est indispensable que l'émetteur et le récepteur utilisent le même code ;

— **s'efforcent** donc, oralement et par écrit, **d'employer** les mots adéquats, de s'exprimer de façon claire et conforme aux usages ;

— **se libèrent** tant soit peu du pouvoir des mots, jouant avec eux, les combinant, les associant, leur conférant des dimensions nouvelles, dans la fantaisie la plus débridée.

II. Qu'au terme de cette étude, les élèves soient capables :

de **prouver**, par le déchiffrage et le codage de messages, l'utilisation de codes conventionnels et la création de codes personnels,

— que les mots ont un sens conventionnel (cf dictionnaire) ;

— que les mots peuvent prendre un autre sens dans un autre code ;

— qu'un code peut être plus ou moins secret, donc que de sa connaissance dépend la compréhension du langage ;

— qu'un code peut être écrit, verbal, gestuel, figuratif ;

d'**utiliser** les termes : code - coder - décoder - déchiffrer - message - clé ;

d'**exprimer** leur sentiment au sujet de ce texte, en dépouillant un questionnaire et en y répondant.

B. Démarche proposée

Après une lecture vivante du texte, le maître propose à ses élèves, oralement ou par écrit, le questionnaire suivant.

Questionnaire

1. Pourquoi as-tu ri en lisant les lignes 27 à 32 ?
2. Tu te trouves là en présence d'un **message** inhabituel, farfelu même. Nous allons ensemble le **déchiffrer**. Pour cela :

— relis les lignes 14 à 22 et note au passage, en deux colonnes, chacun des objets ainsi que sa nouvelle appellation ; c'est le **code** utilisé par Josette ;

— à l'aide de ton code, traduis maintenant, **décode** le message de Josette. (Voir sous D les solutions apportées par les élèves.)

3. Ce message est-il correct ou contient-il des erreurs, des oublis ?
4. En utilisant le code de Josette, code maintenant à l'intention de la classe un court message personnel.
5. **Papa est resté endormi.**

Papa sort en courant du baobab. Il pénètre dans la glycine et s'assied au volant de sa citrouille. Il en claque violemment les feuilles, met en marche son bégonia, appuie sur le champignon et démarre comme un poireau, dans un nuage de pétales.

— Sois prudent ! Pas de pissenlit ! lui crie maman de sa luzerne.

Quel genre de code l'auteur de ce texte a-t-il utilisé ? (code « végétal »). Récris ce message **en clair.**

6. Ecris maintenant un autre message, que tu coderas en recourant uniquement à des substantifs (à choix) : zoologiques - géographiques - minéraux - médiévaux.
   Tu peux aussi utiliser un code (à choix) : médical - outillage - instruments de musique - armes - jouets - pâtisseries...
7. Invente aussi un code pour les verbes ou/et les qualificatifs.

Remarque importante

Si les élèves travaillent par groupes (quelle ruche !), ne pas oublier **après chaque exercice** de faire comparer entre émetteurs et récepteurs la traduction et le message initial. Tirer parti au maximum des remarques formulées par les élèves.

Le maître veillera également à la correction de l'orthographe (dictionnaire) des très nombreux messages qui vont s'échanger.

C. Variantes possibles

L'élève ou le groupe reçoit :

1. la clé et le message codé : il déchiffre ;
2. le message codé et le texte en clair : il établit le code ;
3. la clé et le texte en clair : il code ;
4. le message codé, uniquement : il le décode.

Dessin

A partir du code de Josette, dessiner un personnage « codé » ; il aura donc des pieds en place de bras, des oreilles au lieu de pieds, etc. Comparer modestement avec une œuvre de Dali ou de Picasso...

Les élèves peuvent aussi dessiner un personnage en usant du code de leur choix : légumes - fruits...

Remarque

Nous avons également testé la démarche suivante, qui a donné d'excellents résultats : préalablement à l'étude du texte de Ionesco, les élèves ont abordé l'exercice B 5, qui a l'avantage d'être court et incisif. Une fois sensibilisés au problème les enfants ont commencé l'analyse du texte de Ionesco.

D. Décodage

Ces solutions ont été proposées par des élèves de 10-11 ans.

1. Récrire les lignes 27 à 32 ; biffer les mots « faux » ; récrire au-dessus les mots « justes ».
2. Ecrire en colonne les mots « faux » ; à côté, dans une seconde colonne, les mots « justes ».

3. Etablir deux diagrammes sagittaux, des types suivants, avec bijections :

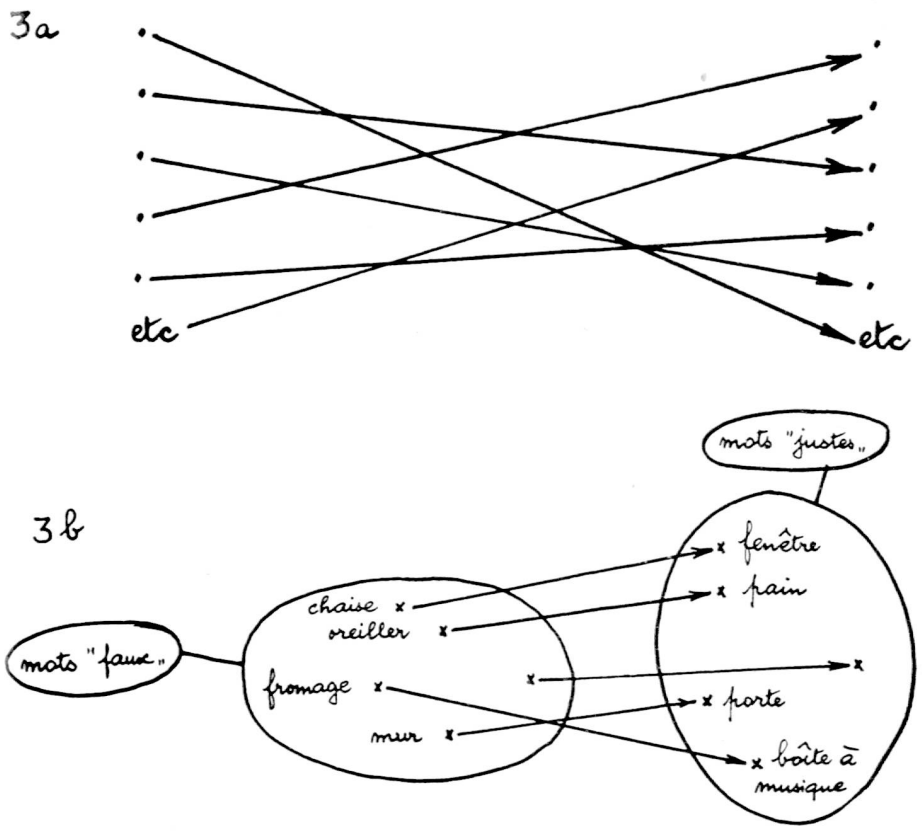

4. Un tableau à double entrée.

	porte	fenêtre	lampe	...	...	etc.
chaise		x				
oreiller						
mur	x					
tapis			x			
etc.						

5. Dessiner un croquis de la chambre où figurent tous les objets cités dans le texte ; accompagner chaque objet de sa nouvelle appellation.

E. Synthèse

Les observations des élèves nous conduiront à un certain nombre de remarques intéressantes. Par exemple :

— **l'importance d'un contexte significatif,** dans un exercice du type « Papa est resté endormi ».

Ainsi **baobab** a été traduit par : maison - lit - garage - chalet - cour - jardin. **Feuilles,** par contre, a été remplacé à l'unanimité par porte(s).

— **la nécessité d'établir des conventions.**

Dans les messages d'élèves, quelques expressions ont fait réagir les traducteurs: Je les citrouille - Ensuite, on koala - Les pays serpents (pour : les pays chauds).

— Comment rendre correctes ces expressions ? demande le maître.

— En remplaçant les noms par des noms, les verbes par des verbes, etc.

— Comment coder les verbes ?

— En n'usant que de verbes en DRE, ou de verbes « aquatiques », ou de verbes « forestiers » (écorcer, ébrancher, abattre, etc.).

Dans une étape suivante, on essayera de coder en remplaçant les noms par des verbes, les qualificatifs par des noms, etc. On constatera que le message devient alors totalement incohérent. C'est le cryptogramme par excellence, où un mot est employé sans égard pour le contexte. On pourra évoquer les codes chiffrés, ou usant de signes (alphabet Morse), de formes, ou encore la traduction en langue étrangère.

— **la fidélité dans la traduction**

Un groupe d'élèves a imaginé un message dans lequel figure la phrase : « Les mésanges cherchent de la nourriture pour **leurs petits.** » Ce message est alors codé. Lors du déchiffrage, un autre groupe traduit : « Les mésanges cherchent de la nourriture pour **leurs oisillons** ».

Réflexion des auteurs du texte initial : « oisillons est meilleur que petits ». (Faut-il préciser que l'on rencontrera souvent aussi le cas inverse ?)

Le maître, qui possède ses pages roses du dictionnaire, peut évoquer alors l'aphorisme italien : « traduttore, traditore » et le mettre en discussion.

— **l'importance du codage et des codes** dans l'existence quotidienne, du code de la route à celui de la bienséance.

Que signifient, par exemple : le doigt de l'auto-stoppeur - le pouce de l'empereur romain - l'index vissé sur la tempe du chauffard ?

Qui ne connaît la signification du klaxon des pompiers ou de l'ambulance, le signal horaire de la radio, le gong de la récréation, les sonneries de clairon de la caserne ?

— **d'autres exemples d'écrivains,** qui, comme Ionesco, se sont livrés à cette « noce à Thomas » d'un nouveau genre : Tardieu, H. Michaux, Queneau, Boris Vian, sans oublier Peyo et ses schtroumpfs.

— **d'autres formes d'expression** qui dérangent nos habitudes parce que le code ne nous en est pas familier : musique, peinture, sculpture, poésie, mathématiques modernes !

F. Code, décode

1. **Message secret :** (mesure le temps nécessaire pour trouver le message et le code...) Tugu esges ungun aganege

2. **Traduis :**

Code vaudois	**code français courant**
il roille	
le tablard	
la panosse	
un caïon	
le pétabosson	
une batoille	

3. **Explique les différences :** a) Pierrot est dans les nuages - cet avion est dans les nuages. b) Je meurs de soif - cet homme est mort de soif. c) Zéro faute ? bravo ! félicitations ! - 40 fautes ! bravo ! félicitations ! d) Quel plot ? - quel plot !
Que peux-tu dire à propos du code employé ? Cherche d'autres exemples.

4. **D'autres codes !** (Voir exemple sur la page de l'élève.)

Message codé	Message décodé	Autre codage
a) S.O.S.	Save our souls (Sauvez nos âmes)	. . . . .
b) **La sirène** d'une voiture de police	Cédez le passage	**Le feu bleu** tournant sur le toit de la voiture
c) Tel geste	Auto-stop, s.v.p.	Telle pancarte
d) Tel geste	Chut !	SILENCE
e) Tel signal	Tenez les chiens en laisse !	
f) Tel signal	Défense de fumer	
g)	Poison !	
h)	Danger de mort !	
i) Telle enseigne	Tel métier	

G. Questionnaire

Réponds, puis compare tes réponses avec celles de tes camarades. Etablis une statistique. Essaie d'en tirer des conclusions.

	Oui	Non
1. Ce genre de texte est nouveau pour moi.		
2. Il m'a plu.		
3. Il m'a appris que l'on pouvait jouer avec les mots.		
4. Il m'a donné envie de connaître la suite.		
5. J'aimerais lire un texte du même genre.		
6. Il m'a donné l'envie d'en parler à d'autres enfants.		
7. Il pourrait intéresser des grandes personnes.		
8. J'aimerais le lire à mes parents.		
9. Le texte était trop long.		
10. Les mots en étaient trop difficiles.		
11. J'ai aimé les personnages.		
12. Ce texte m'a donné l'envie de coder des messages.		
13. Il m'a donné l'envie de décoder des messages.		
14. Il m'a donné l'envie de rencontrer l'auteur.		
15. Après avoir étudié ce texte, je me suis renseigné sur l'auteur.		

H. Pour conclure

Pour vous récompenser de votre longue patience, amis lecteurs, voici la fin du conte de Ionesco.

Papa répond :

— Les images ? Comment s'appellent les images ? On ne doit pas dire « images », il faut dire « images ».

Jacqueline arrive. Josette se précipite vers elle et lui dit :

— Jacqueline, tu sais, les images, c'est pas des images, les images, c'est des images.

Jacqueline dit :

— Ah, encore les bêtises de son papa. Mais si, ma petite fille, les images ne s'appellent pas des images, elles s'appellent des images.

Alors papa dit à Jacqueline :

— C'est bien ce que Josette vous a dit.

— Non, dit Jacqueline, elle dit le contraire.

— Non, dit papa à Jacqueline, c'est vous qui dites le contraire.

— Non, c'est vous.

— Non, c'est vous.

— Vous dites tous les deux la même chose, dit Josette.

Et puis, voilà maman qui arrive, comme une fleur, avec des fleurs, dans sa robe à fleurs, son sac à main en fleurs, son chapeau en fleur, ses yeux comme des fleurs, sa bouche comme une fleur.

— Où as-tu été de si bonne heure ? demande papa.

— Cueillir des fleurs, dit maman.

Et Josette dit :

— Maman, tu as ouvert le mur.

Ouvrir le mur !

Ce sera, si vous le voulez bien, notre conclusion.

Le texte de Ionesco et les deux exemples qui suivent (B5 et F4) font l'objet d'un tirage à part (15 ct. l'exemplaire), que l'on peut se procurer chez J.-P. Duperrex, 25, Tour-Grise, 1007 Lausanne.

On peut aussi s'abonner pour recevoir un nombre déterminé de feuilles au début de chaque mois (10 ct. l'exemplaire).

Les livres

Pédagogie et éducation.

Salines, M.
Paris, Mouton, 1972
479 pages.

Depuis le début du siècle, le monde a connu nombre de bouleversements sociaux et économiques qui ont amené une remise en question de l'école, de ses buts et de ses moyens.

En même temps, la pédagogie a évolué et tend à devenir une science. « Ce recueil de textes — je cite l'auteur — voudrait dresser un bilan des tentatives engagées pour résoudre sur le plan idéologique et pédagogique les problèmes d'éducation nés des transformations de notre société, tout en marquant aussi nettement que possible les étapes de presque cent années d'évolution des idées et des pratiques. »

Il y a 3 catégories de textes :

1. Les recherches sociologiques : sociologie et éducation (E. Durkheim, P. Bourdieu, J.-C. Passeron) ; microsociologie : étude des petits groupes (J.-L. Moreno, K. Lewin, M. A. Bany, L. V. Johnson).
2. La psychologie : psychologie génétique (H. Wallon, J. Piaget) ; psychologie et pédagogie (J.-F. Le Ny, C. Rogers, R. Rosenthal) ; psychologie de l'apprentissage (V. Smirnoff, G. Mauco).
3. Les différentes doctrines pédagogiques : les doctrines : Alain, Decroly, M. Montessori, C. Freinet ; les méthodes : école active, travail par groupes (R. Cousinet), pédagogie non-directive (C. Rogers).

Le livre est complété par une bibliographie.

Fait pour les étudiants pressés ou dont les recherches ne nécessitent pas un retour aux sources, ce livre est à la portée de tous, contient les chapitres majeurs des ouvrages les plus importants sur le sujet, et peut faire naître l'envie d'approfondir certaines questions.

C. Schwab-Norlan.
Document IRDP 3137.

Sombre était le discours...

(...sans la lumière du rétroprojecteur)

De nihilo nihil on n'a rien...

rien rien en rien rie rien rien

De nihilo nihil, comme disaient les Latins, on n'a rien sans rien. Etant donné qu'ils étaient obligés de s'exprimer par la parole, ils ont énoncé de multiples proverbes. Mais Pythagore a dessiné son théorème sur le sable: l'interprétation figurative facilite la compréhension. Surtout de nos jours, où il faut toujours apprendre plus, toujours plus vite...

Le théorème de Pythagore est plus compréhensible quand on l'explique par étapes successives à l'aide d'un rétroprojecteur, si nécessaire plusieurs fois de suite.

Demandez notre assistance pour préparer un enseignement attrayant. Notre systéme audio-visuel résoud vos problèmes en réalisant vos propres idées.

Un choix de rétro projecteurs, c'est bien — un système complet, c'est mieux. Les séminaires que nous organisons régulièrement vous aideront à confectionner les modèles pour la projection. Nous préparons aussi vos transparents sur demande.

Le système AV de MESSERLI, c'est la solution pour l'enseignement moderne.

mw 72.01.1

Messerli

A. Messerli SA
8152 Glattbrugg Tél. 01 810 30 40
Dept Communication audio-visuelle

Succursale de Genève:
A. Messerli SA
80, rue de Lausanne
1202 Genève
Téléphone 022 31 22 80

Dépositaire pour le Valais:
G. Granges
Audio-visuel St-Maurice
Grand'rue 26
1890 St-Maurice
Téléphone 025 3 75 76

Il est possible maintenant que le projecteur scolaire Bauer P6 TS s'arrête en plein film. Aussi souvent et aussi longtemps que vous désirez.

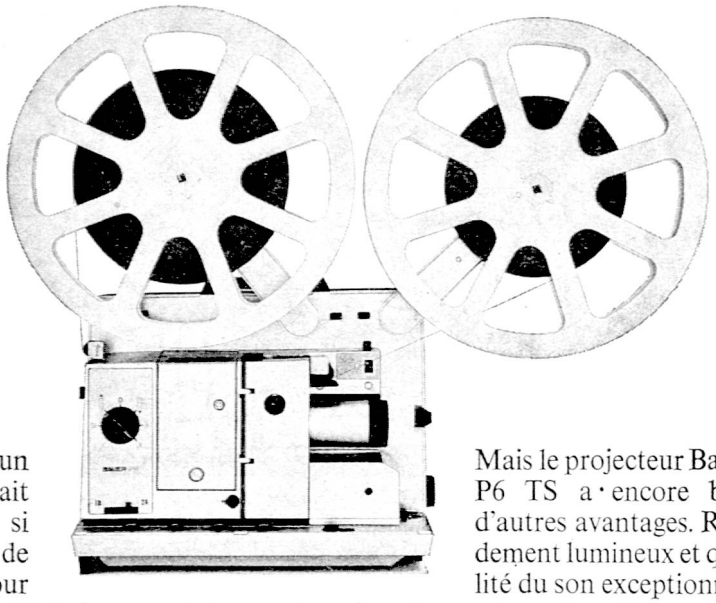

A notre avis un film instructif le serait souvent encore plus si vous pouviez l'arrêter de temps en temps. Pour mieux expliquer un détail imporant ou vous étendre sur un exposé graphique.

Malheureusement les images sont comme le temps: elles passent sans qu'on puisse les retenir. Et trop souvent elles vous imposent le silence là où la parole serait d'or.

Voilà pourquoi le projecteur de films 16 mm Bauer P6 TS est équipé maintenant d'un dispositif d'arrêt sur l'image pour l'analyse des prises de vues.

Son fonctionnement est extrêmement simple: pendant que passe le film, vous appuyez sur un interrupteur, et l'image projetée se transforme immédiatement en dia. A vous de l'expliquer à votre guise, en prenant tout votre temps. Et, quand tout le monde aura bien compris, vous remettrez le film en marche.

Mais le projecteur Bauer P6 TS a encore bien d'autres avantages. Rendement lumineux et qualité du son exceptionnels même dans de grandes salles. Changement rapide de la lampe. Griffe à trois dents ménageant la pellicule et sautant tout simplement les perforations abîmées. Service d'une simplicité enfantine et bien entendu embobinage automatique.

Vous le voyez: le Bauer P6 TS a tout ce qu'on peut attendre d'un bon projecteur de films qui s'amuserait à passer des dias et le ferait en professionnel.

PROJECTEURS DE FILMS
16 mm BAUER P6 -

9 modèles différents. Pour films muets ou sonores. Avec ampli incorporé d'une puissance de sortie de 20 watts. Transistors au silicium. Distorsion harmonique de tout au plus 1%. Reproduction du son optique ou reproduction magnétique. Livrable avec étage pour enregistrement magnétique et diaphragme de trucage. 2 cadences. Choix varié d'objectifs. Raccordement au compteur d'images. Possibilité de coupler un 2e projecteur. Haut-parleur témoin incorporé. Haut-parleur externe de 35 watts dans le coffre avec rouleau pour câble.

Coupon: à envoyer à Robert Bosch S.A., Dépt photo-cinéma, 8021 Zurich

Le Bauer P6 TS avec dispositif d'arrêt sur l'image nous intéresse.

☐ *Veuillez nous faire une démonstration.*
☐ *Veuillez nous envoyer votre documentation détaillée.*

Nom: _____
Ecole/maison: _____
Adresse: _____

BAUER

Groupe BOSCH

KGT

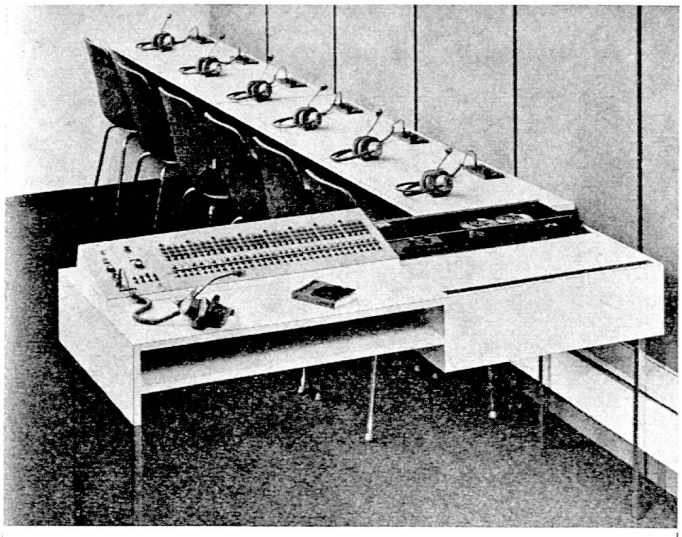

AUDIO-ACTIF

Le laboratoire de langues AA 32 D est le fruit d'études approfondies, d'essais poussés et d'une grande expérience pratique. Ses possibilités d'adaptation sont très souples : de 1 à 3 différents programmes peuvent être répartis entre les élèves qui travaillent individuellement sous le contrôle du professeur ; il est également possible de constituer jusqu'à 8 groupes de travail de 4 élèves.

Ce laboratoire, d'un maniement extrêmement simple, permet le raccordement de sources sonores auxiliaires et même de haut-parleurs.
Renseignements et fiche technique à disposition.

PHILIPS S.A.
Techniques Audio et Vidéo
1196 **GLAND**
Téléphone (022) 64 21 21

PHILIPS

PHILIPS

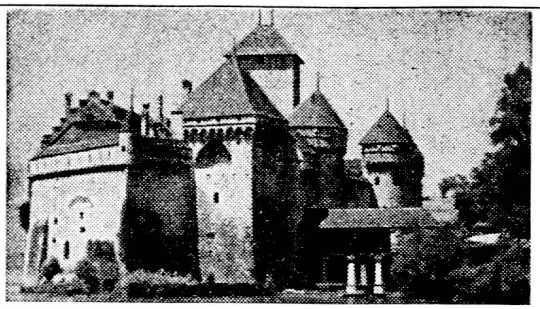

VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux
Entrée gratuite
pour les écoliers des classes primaires et secondaires officielles de Suisse, accompagnés des professeurs

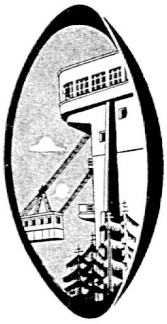

Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram N° 8
Genève - Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève — Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

DSR snacks restaurants

Pas d'alcool, mais des boissons saines, une nourriture copieuse mais économique

DSR, votre restaurant dans toute la Suisse romande

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Une tenue correcte avec le support UNI BOY

Maintenant avec deux ans de garantie !

Exposant à la
PAEDAGOGICA, Bâle
du 9-14 octobre 1973
Stand 15-257
en face Schubiger

Moins de déformations de la colonne vertébrale, de fatigue des yeux.
Meilleure tenue des cahiers grâce à la tenue tranquille.
Economie de place sur les tables, plus de livres qui tombent par terre.
Le modèle 70 est encore plus confortable et silencieux et diffère nettement de toutes les imitations.
Prix école **Fr. 6.—** (10 + 1 gratuit).
En ville en vente chez les papeteries, grands magasins et jouets Weber.
Demandez une documentation et les avis aux parents chez le distributeur général :

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 DITTINGEN (BE), tél. 061/89 68 85

..... **BON** .....

Je vous prie de m'envoyer un échantillon gratuit UNI BOY et des avis aux parents.

Adresse : _____

offset

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision,
rapidité et qualité
pour l'impression de revues,
livres, catalogues,
prospectus, imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs depuis 1899

typo

reliure

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux